

Le Trait d'Union Éparchois



MAIRIE DE SAINT-YBARS

Bulletin municipal

n°41 – Juin 2022

TERRE DE COULEURS #28

22 > 23 JUILLET 2022



**MEZERG - JAVA - GUTS
CHARLELIE COUTURE
TECHNOBRASS - ATOEM
DAVID WALTERS - DATS IT BB
PIERRE BERTAUD DU CHAZAUD
COLLECTIF ET PUIS AUSSI
CARREMENT MECHANTES JAMAIS CONTENTES ...**

AU LAC DE SAINT YBARS (09)

CAMPING GRATUIT

WWW.TERREDECOULEURS.ASSO.FR



ÉDITO

Cher.es ami.es, cher.es administré.es,



L'histoire de ces derniers mois aura été d'une rare intensité, entre les crises successives du COVID, la guerre en Ukraine, une inflation qui s'envole et qui impacte notre pouvoir d'achat, des élections présidentielles ayant mis en évidence des tensions et des inquiétudes. À cela s'ajoute la montée d'une certaine violence gratuite, des féminicides et des violences conjugales qui touchent le quotidien des françaises et français.

Les derniers événements en Ukraine nous rappellent cruellement la fragilité des équilibres mondiaux et confirment que nous devons nous souvenir du passé et ne jamais négliger l'Histoire. Souhaitons que la raison l'emporte sur la folie humaine et que les belligérants pourront rapidement trouver un accord de paix.

Notre commune, dans un bel élan de solidarité, s'est mobilisée en apportant par ses dons, son soutien au peuple Ukrainien. Je remercie sincèrement celles et ceux qui ont participé aux collectes.

Le 14 avril dernier le conseil municipal a voté le budget primitif 2022. Malgré la succession de crises subies, la forte baisse des moyens venus de l'État, ce dernier a été adopté en maîtrisant la fiscalité et pour la quatrième année consécutive, la commune a maintenu les taux actuels. Pour autant, le conseil municipal continue à œuvrer et avance sur les projets de notre programme afin de tenir les engagements pris. Vous pourrez les découvrir dans les pages qui suivent.

Je ne vous cache pas que nous aimerions en faire plus mais malheureusement, les circonstances internationales, la prise en compte de l'inflation, l'augmentation prévisible des taux d'intérêt et le contexte national actuel lié aux élections présidentielles et législatives nous obligent à la prudence. Cette prudence va permettre à la commune de ne pas s'endetter et de continuer à améliorer sa capacité de désendettement et surtout de ne pas gager les années à venir.

Après la réélection du Président de la République sortant avec un taux de participation de 80% à Saint-Ybars, les élections législatives ont connu, quant à elles, un taux d'abstention de près de 44%. Cette désaffection des urnes est inquiétante surtout qu'aucune majorité ne s'est dégagée ne permettant pas à un camp ou un autre de rassembler les Français et de gouverner

dans la sérénité et le calme. Pourtant, dans ce contexte difficile, la France a besoin de retrouver unité et apaisement.

Les beaux jours sont là et avec eux, nous attendons la programmation de différentes manifestations qui vont animer notre commune dans les prochaines semaines. Le mois de juillet va être riche en événements avec l'organisation de la fête locale les 15, 16, 17 et 18 juillet et l'organisation d'un festival des musiques du monde les 22 et 23 juillet sur le site de la base de loisirs. Et puis à la rentrée, un grand vide grenier fera son retour, des concerts et autres animations verront le jour. Et comme l'an passé nous finirons l'année avec le marché de Noël et l'arrivée du Père Noël tant attendue des enfants.

J'espère que vous serez nombreux à participer à ces événements qui contribuent à tisser le lien social dont nous avons cruellement besoin par ces temps difficiles après deux années de privations. Merci aux commissions municipales et associations qui ont à cœur de redynamiser notre commune.

Je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances bien méritées.

Très cordialement,

Le Maire
Francis BOY



MAIRIE DE SAINT-YBARS

Première Bastide Ariégeoise du XIII^e siècle



📍 Adresse : Hôtel de Ville, Place Éparchoise - 09210 Saint-Ybars - France

☎ Téléphone : [\(05\) 61 69 18 04](tel:0561691804) | 📠 Télécopie : [\(05\) 61 69 18 16](tel:0561691816)

✉ Courriel : mairie@saint-ybars.fr

🌐 Site internet : www.saint-ybars.fr



Horaires d'ouverture

Mardi et mercredi	8h30-12h30	14h00-17h00
Jeudi au samedi	8h30-12h30	
Fermé le lundi		

DANS CE NUMÉRO...

TERRE DE COULEURS #28
22 > 23 JUILLET 2022



...Page 12

**FETE
LOCALE**



...Page 13

**TROIS NOUVELLES
ENTREPRISES À SAINT-YBARS**



...Pages 19 et 20

**SERVICE JEUNESSE
ARIZE LEZE**

...Page 14



...Page 15



**AMBROISIES,
ATTENTION AUX ALLERGIES...**

...Page 25

**SE PROTÉGER
DES ESCROQUERIE**

...Page 26



SOMMAIRE

LE C.C.A.S. (CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES)	6
LES COMMISSIONS MUNICIPALES	6
FINANCES	6
TRAVAUX	9
ENVIRONNEMENT ET URBANISME	9
CULTURE, LOISIR ET COMMUNICATION	12
...FLASH INFO...FLASH INFO...FLASH INFO...FLASH	13
COMITÉ DES FÊTES	13
INFOS JEUNESSE	14
AVIS À LA POPULATION SPORTIVE ! SERVICE GAGNANT !	15
ÉLECTIONS LÉGISLATIVES, LES RÉSULTATS	15
DÉMOGRAPHIE ET POPULATION	15
VIE CITOYENNE	16
CÉRÉMONIE DU 8 MAI	16
DÉPÔTS SAUVAGES, DÉGRADATIONS, DÉJECTIONS CANINES, EXCÈS DE VITESSE, DIVAGATION D' ANIMAUX, ETC. STOP AUX INCIVILITÉS !	16
LE MONUMENT AUX MORTS ET SON HISTOIRE	17
INSCRIVEZ-VOUS SUR LA LISTE DE DIFFUSION PAR COURRIEL DE LA MAIRIE	18
VIE ÉCONOMIQUE	19
CHILIA	19
NOUVEAU PRESTATAIRE INFORMATIQUE À SAINT-YBARS	19
L'ATELIER « TERR'A KRYPEL » PAR KRYPEL, CÉRAMISTE	19
DES PIZZAS ÉPARCHOISES !	20
LE MARCHÉ DE SAINT-YBARS	20
VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE	20
DES NOUVEAUTÉS À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE	20
L'ATELIER DE DESSIN-PEINTURE « * ET P'ART CHOIX * »	21
VITALITÉ ÉPARCHOISE	21
ALAÉ : ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIÉ À L'ÉCOLE	22
CLUB DES AÎNÉS DE SAINT-YBARS	22
LES EAGLES DANCERS DE SAINT-YBARS	23
ET SI PAR CHOIX	24
QUAND LA MUSIQUE RÉSONNE DANS LES RUES DE SAINT-YBARS	24
VIE PRATIQUE	25
COMPOSTAGE COLLECTIF	25
ALERTE AMBROISIES : ATTENTION AUX ALLERGIES	25
ASTUCES SÉCURITÉ : SE PROTÉGER DES ESCROQUERIES	26
NOTRE PÔLE SANTÉ	28
HORAIRES DES CARS DE SAINT-YBARS À TOULOUSE	29
ANNUAIRE DES PROFESSIONNELS DE SAINT-YBARS	30
CULTE À SAINT-YBARS	32
LISTE DES ASSOCIATIONS, ESSENTIELLES À LA VIE DU VILLAGE	33
FAITS MARQUANTS DES CONSEILS MUNICIPAUX	33



LE C.C.A.S. (CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES)

Chères Éparchoises et chers Éparchois,

Très contente de vous écrire dans un contexte sanitaire bien meilleur concernant le COVID, j'ai le plaisir de vous croiser, de voir vos sourires, d'échanger quelques mots avec vous.



Il reste nécessaire d'adopter encore les gestes barrières surtout pour les plus fragiles d'entre nous. D'ailleurs il nous est difficile d'accepter et d'"adopter" cette barrière, cette distance physique, tellement nous avons besoin de liens, de contacts physiques pour notre bien-être. Deux ans et demi à vivre avec ce virus, à changer nos habitudes de vie, de travail, nos habitudes sociales. Deux

ans sans presque de fêtes, de manifestations culturelles, de sorties dans les lieux de convivialité, qui semblent se terminer.

Mais je reste prudente...

J'espère vivement pouvoir organiser de nouveau cette année, le goûter de Noël intergénérationnel en collaboration avec l'école de Saint-Ybars et le club des Aînés pour enfin gâter les enfants et nos Aînés dans une atmosphère festive.

J'espère aussi avoir le plaisir de vous rencontrer pour toute demande d'aide, sociale ou financière ou morale. Si besoin est, votre dossier sera examiné en toute discrétion par la commission du CCAS et ses membres.

Pour me contacter vous pouvez vous adresser à la mairie qui transmettra afin que je vous rappelle.

Je suis ravie de l'existence des associations éparchoises dont je suis membre, Vitalité Eparchoise et « Et Si Par Choix » dont le but est de revitaliser le village, de créer du lien social. Beaucoup d'idées, beaucoup de projets à venir, d'énergie et de belles choses positives en perspective pour notre village pour ce printemps et cet été notamment avec les rendez-vous prévus par la commission Culture et Loisirs également.

Nous traversons une période de chaleur qui ne va pas durer mais s'installera un peu plus tard. Pour rappel, je joins quelques conseils pour passer les périodes de chaleur ou de canicule de la meilleure façon possible.

Je vous souhaite un bel été !!!

À très bientôt dans notre beau village.

Agnès MALBREIL, maire adjointe au CCAS

 Portez une attention toute particulière aux personnes fragiles et/ou isolées	 En cas de malaise ou de trouble du comportement, appelez un médecin	 Fermez volets et fenêtres pendant la journée et aérez la nuit
 Rendez-vous dans un endroit frais ou climatisé 2-3h par jour (cinémas, magasins...)	VIGILANCE CANICULE	 Buvez régulièrement de l'eau, sans attendre d'avoir soif, et mangez normalement
 Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-21h)	 Limitez vos activités physiques	 Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour (brumisateur, douche...)
 <ul style="list-style-type: none">• INFORMEZ-VOUS auprès des autorités et de Météo France• SUIVEZ les comptes officiels sur les réseaux sociaux• RESPECTEZ les consignes données par les autorités		

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR | @Place_Beaure | @ministere_interieur | @ministere_interieur | www.intérieur.gouv.fr

LES COMMISSIONS MUNICIPALES FINANCES

La commission des finances travaille en amont de l'élaboration des différents budgets de la commune, puis veille à leur bonne exécution. Ainsi, elle :

- Prépare le budget communal
- Étudie les incidences sur les finances communales des décisions des élus municipaux
- Définit l'évolution des taux d'imposition communaux
- Définit la politique de subventions de la commune dans le tissu associatif
- Assure le suivi budgétaire
- Analyse la situation financière de notre commune

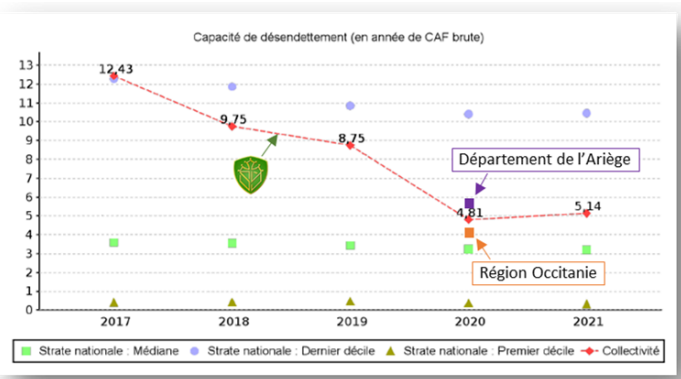
Elle se réunit 2 fois dans l'année, une première fois pour l'analyse du budget et une seconde fois pour le suivi de la réalisation par rapport au prévisionnel.



État des finances communales à fin 2021 :

Un bon indicateur pour connaître la santé financière d'une commune est le calcul de sa **capacité de désendettement**. La soutenabilité de la dette d'une collectivité est en effet un critère essentiel de l'appréciation de sa solvabilité financière. Cette capacité de désendettement est calculée en année. Elle permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute.

L'administration fiscale considère qu'une commune ayant une capacité de désinvestissement de plus de 11-12 ans est en situation critique. Le graphe suivant (© DGFIP) présente l'évolution de la capacité de désendettement de la commune de Saint-Ybars et la compare avec celle des communes de sensiblement même taille au niveau national.



Ce graphe présente ainsi l'évolution de la capacité de désendettement :

- de la commune de Saint-Ybars (en rouge),
- de la médiane des communes de même taille au niveau national (carré vert clair),
- des 10 % des communes de même taille les plus endettées au niveau national (rond bleu),
- des 10 % des communes de même taille les moins endettées au niveau national (triangle vert).

Sur ce graphe ont été également reportées à titre indicatif pour l'année 2020 les capacités moyennes de désendettement des communes de même taille du département de l'Ariège et de la Région Occitanie (carré violet et orange).

Comme le montre ce graphe, du fait des très lourds investissements effectués notamment pour la réfection de la digue du lac et du clocher de l'église, en 2017 la situation financière de la commune était très dégradée. Saint-Ybars faisait alors partie des 10 % des communes de même taille les plus endettées de France.

Depuis, la politique de désendettement menée jusqu'ici a permis de ramener la capacité de désendettement de la commune dans la moyenne des communes de même taille du département de l'Ariège. À fin 2021, **la situation financière de la commune de**

Saint-Ybars redevient assez bonne avec un taux d'endettement qui se situe à environ 926 €/hab. La capacité d'investissement de la commune nous a ainsi permis de mener à bien les travaux d'accessibilité et de réfection de la toiture de l'école sans avoir recours à de nouveaux emprunts.

Nous devrions rentrer dans la moyenne nationale des communes comparables à la nôtre en 2024 avec un endettement d'environ 610 €/ha (© données 2020 www.amf.asso.fr).

Les taux d'imposition locaux 2022

• Les taxes foncières

Le calcul des taxes foncières se fait à partir de 3 éléments :

- La base d'imposition calculée à partir de la valeur locative cadastrale du bien (cette base d'imposition est établie par les centres des impôts) ;
- Le coefficient de revalorisation de la valeur locative (ce coefficient est voté chaque année par le Parlement dans le cadre de la loi de finances) ;
- Le taux d'imposition voté par les collectivités locales.

Depuis 2018, la valeur du coefficient de revalorisation est déterminée en fonction du calcul de l'inflation, conformément au Code Général des Impôts. Cette année la valeur votée par le Parlement est de 3,4%. Cette revalorisation conduit mécaniquement à une augmentation minimale des impôts locaux de 3,4 % auxquels s'ajoute ensuite l'évolution du taux voté par les collectivités locales.

Dans cette période difficile et sur proposition des commissions des finances, la mairie de Saint-Ybars ainsi que la communauté de communes Arize-Lèze ont toutes deux décidé de ne pas modifier leurs taux d'imposition respectifs comme en 2020 et 2021.

Pour mémoire, l'État a décidé l'année dernière de compenser la perte de recettes des communes liée à la suppression de la taxe d'habitation en versant aux communes la part de la taxe sur le foncier « bâti » qui revenait au département.

Dans ce budget, les taux des taxes foncières locales restent donc inchangés avec :

- Taxe foncière sur le bâti : 11,83 % (commune) + 21,15 % (département) = 32,98 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 84,48 %

• La taxe sur les déchets ménagers

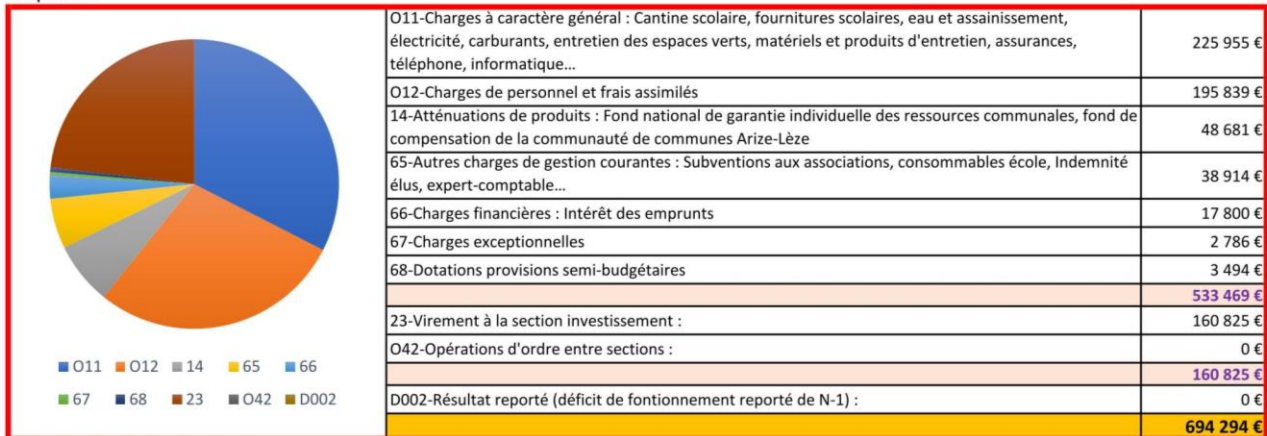
La convergence fiscale entre les territoires de l'Arize et de la Lèze est maintenant terminée. La totalité du territoire de la communauté de communes applique maintenant le même taux d'imposition de 15,7 %.



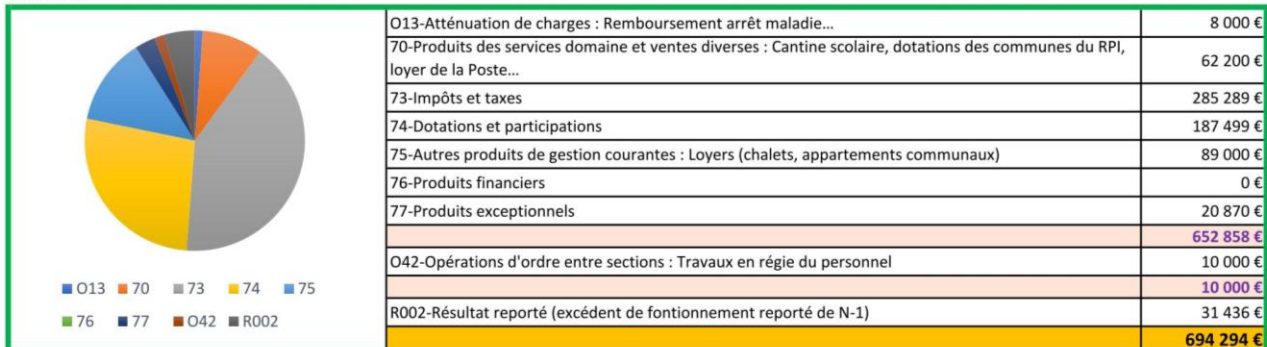
Le Budget Primitif 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

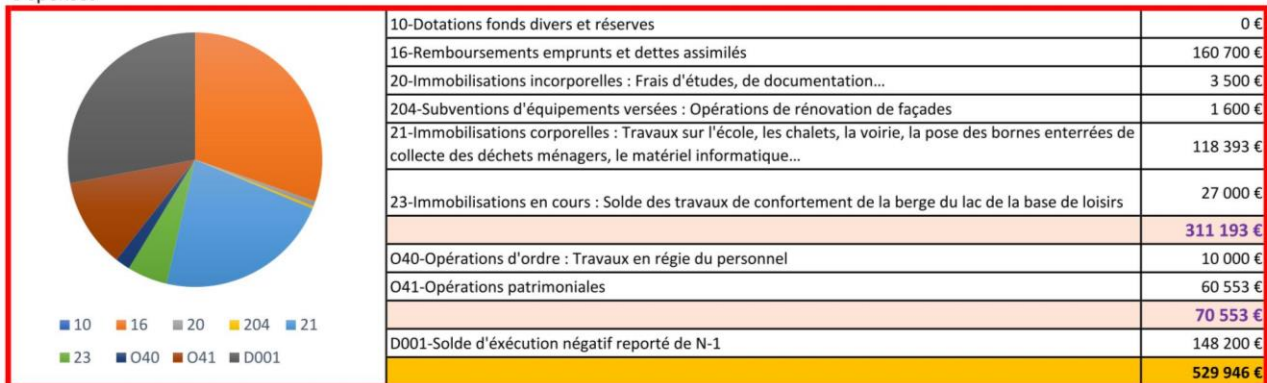


Recettes

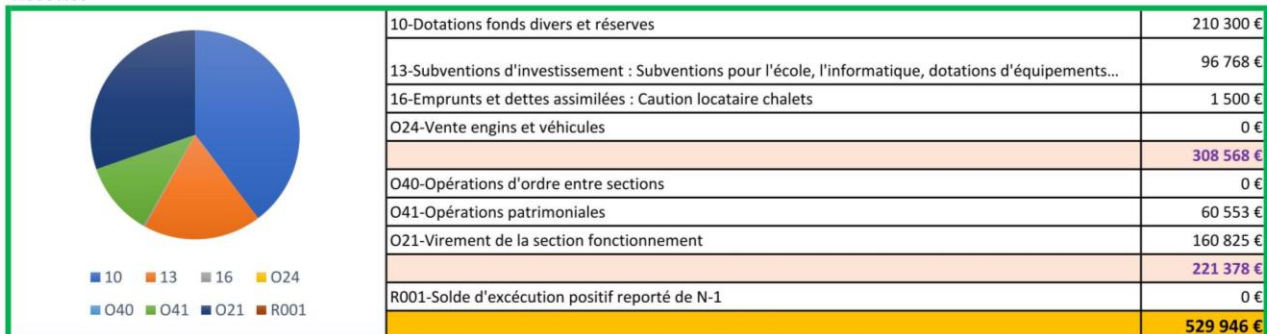


SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses



Recettes





Le budget 2022 a été voté à l'unanimité par le conseil municipal de Saint-Ybars le 14 avril dernier. Le budget global est de 1 224 k€ dont 694 k€ pour la section « Fonctionnement » et 530 k€ pour la section « Investissement ». Ce budget s'inscrit dans la continuité du budget précédent qui s'établissait à 1 173 k€ pour l'année 2021.

Le conseil municipal a décidé de poursuivre cette année sa politique de désendettement. Seuls les travaux essentiels ont donc été budgétés sans recours à de nouveaux emprunts.

Les principaux travaux prévus cette année concernent :

- La mise en place de bornes enterrées pour la collecte des déchets ménagers sur le village,
- La réfection et l'aménagement d'une des classes et la peinture des grilles de la cour de l'école (prévus cet été),
- La remise en état d'un des chalets (isolation, climatisation et VMC),
- L'entretien et la remise en état de chemins communaux,
- La fourniture et la pose des panneaux et des numéros pour la mise à jour de l'adressage.

La mairie va également investir notamment dans du matériel (outillage, tondo-broyeur, épareuse...) pour permettre aux employés communaux de travailler dans de bonnes conditions et dans des bancs et tables pour la base de loisirs et les chalets.

Laurent ROUSSEL

Vice-président de la commission des Finances

TRAVAUX

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité le Budget Primitif 2022 lors de la séance du 14 avril dernier.

Ainsi, à l'école, sont programmés des travaux de remise en état de la salle de classe CM1/CM2 à l'étage, puis la mise en peinture des grilles de la cour de récréation.



Des travaux de voirie seront également exécutés dans le courant de cette même année.



Courant juin 2022, la commission des travaux va se réunir afin d'étudier les divers

devis et attribuer ces travaux aux entreprises pour une réalisation en juillet et août pour l'école et à l'automne pour la voirie.

Affaire à suivre !

Francis BOY

Président de la commission des Travaux

ENVIRONNEMENT ET URBANISME

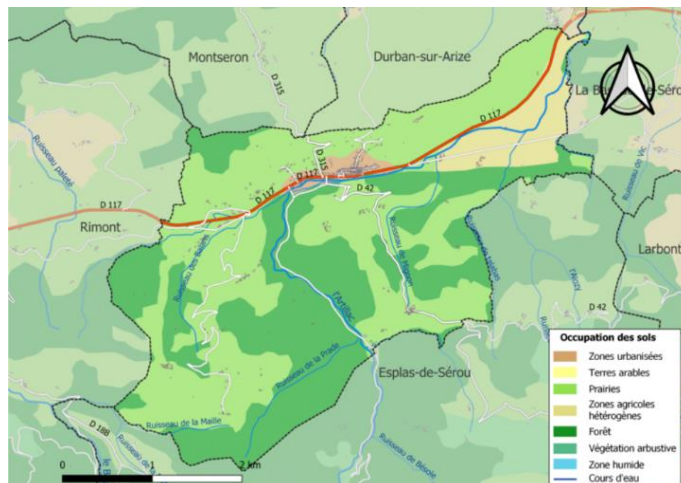
Connaissez-vous l'histoire de « L'Enfer Vert » ?



C'est un récit digne d'un ouvrage de bande dessinée d'Astérix et Obélix qui aurait pu se dérouler chez les « irréductibles Couseranais » au cœur de ce qui allait devenir le Parc Naturel Des Pyrénées Ariégoises.

« L'Enfer Vert » c'est le surnom donné à la forêt d'Altillac. Il s'agit d'un paradis pour les animaux sauvages mais d'un enfer pour les forestiers, les promeneurs et autres vététistes tant la forêt est escarpée et dense. Ce territoire luxuriant est situé en Couserans à mi chemin entre Foix et Saint Girons à cheval sur les communes d'Esplas de Sérou, Rimont et Castelnau Durban. La forêt est traversée par le ruisseau d'Altillac qui lui donne son nom.

Cette forêt, qui s'étend sur près de 400 hectares dans une zone très abrupte, se compose d'anciennes terres exploitées à l'époque par une famille de paysans locaux travaillant au moyen de chevaux et de bœufs. Ces terres accumulées au fil du temps étaient transmises de génération en génération.



Avec l'essor du machinisme agricole et la disparition de la traction animale, ces terres, jadis cultivées, se sont perdues au profit de forêts du fait de l'impossibilité de les exploiter en dévers avec les tracteurs et autres engins modernes.

En 1988, à la mort des propriétaires, la forêt d'Altillac était menacée d'être rachetée par des organismes financiers et autres groupements bancaires à des fins mercantiles présageant d'importantes coupes de bois qui auraient défigurés les paysages.



Présentant une déforestation massive et une exploitation non raisonnée, les municipalités concernées, les populations, les riverains des abords de la forêt d'Altillac se sont alors mobilisés pour s'organiser et s'opposer à cette vente en créant un syndicat mixte avec les bonnes volontés en présence et avec l'appui de diverses entités qui allaient en devenir actionnaires. Pas moins de 30 entités se sont alors associées pour racheter la forêt d'Altillac et la sauver. **La municipalité de Saint-Ybars séduite par la démarche et dans un élan de solidarité ariégeoise s'est engagée dans ce projet en devenant actionnaire de l' « Enfer Vert ».**

Une fois le syndicat mixte créé, les terres ont été rachetées avec des emprunts et un plan de reforestation, largement aidé par l'État, a été mis en place. Depuis 2018, les emprunts sont remboursés et la forêt est gérée de façon exemplaire par le syndicat en collaboration avec l'ONF (Office National des Forêts) en autofinancement.

Aujourd'hui les différents actionnaires sont : Alzen, Auzat, La Bastide De Sérrou, Boussenac, Carla Bayle, Castelanau Durban, Durban Sur Arize, Esplas de Sérrou, Le Fossat, Gesties, Lavelanet, Montégut Plantaurel, Montferrier, Moulis, Rimont, Sainte Croix Volvestre, Saint Lizier, **Saint-Ybars**, Serres Sur Arget, Commission Syndicale De Haute Arize, Communauté de Communes de Haute Ariège, Communauté de Communes Couserans Pyrénées, Communauté d'Agglomération Pays De Varilhes, Conseil Départemental de L'Ariège

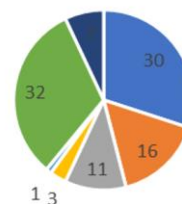
En 2020, le président historique Pierre SOULA a cédé sa place à Jean-Claude DEGA qui a repris la gestion de cette forêt labélisée « PEFC » (Programme Européen des Forêts Certifiées). Elle est exploitée de manière réfléchie par la vente de grumes de bois finançant le maintien en état des parcelles, les signalétiques, l'entretien des pistes forestières nécessaires pour l'exploitation de la forêt et le rachat d'autres parcelles boisées voisines.

Cette forêt s'inscrit dans un modèle de gestion durable et est un sanctuaire de la biodiversité. Ce lieu bucolique est aussi un lieu d'apprentissage et d'intégration sociale en servant de site de formation pour les métiers du bois et où les élèves de l'école de bucheronnage de Pamiers et Saint-Gaudens viennent étudier, apprendre les arbres et la forêt et y passer leurs examens pratiques. Tous les élèves qui arrivent au bout du cursus et qui souhaitent continuer dans le domaine du bucheronnage trouvent un emploi à l'issue de leur formation.

Les essences de bois y sont variées bien que les résineux soient majoritairement représentés.

Les essences de bois sont réparties comme suit :

Composition de la forêt



- Sapins Norman + Sapins de Vancouver
- Epiceas
- Pins Sylvestre
- Douglas
- Hetres
- Chênes + Chataigniers
- Autres

Les parcelles sont plus que jamais gérées de façon raisonnée pour les générations futures sur plusieurs décennies (parfois 80/100 ans selon les essences de bois). Le syndicat, au cours de diverses réunions annuelles, continue sa réflexion quant aux enjeux de demain en replantant les parcelles exploitées avec des essences et des plantations adaptées au réchauffement climatique et en replantant des arbres d'essences devenues rares en adéquation avec le milieu naturel.



Coupe de bois lors de la visite de Mme TEQUI, Présidente du Conseil Départemental 09

Aurélien DELPECH, commission Environnement et Urbanisme

Les 4 saisons du compost

Dans ce numéro de l'Eparchois nous avons eu l'idée de joindre un encart/mémo vous informant ou vous rappelant les matières intéressantes à la réalisation d'un compost ainsi que le cycle annuel du compost basé sur la température, l'hygrométrie et l'activité des organismes nécessaires à l'élaboration d'un compost pour votre jardin.

Aurélien DELPECH, commission Environnement et Urbanisme



Printemps



► matières



TONTES *



EN MÉLANGE AVEC DU BROyat *



DÉCHETS DE CUISINE

► actions

- 1 Tamiser le compost mûr de l'année passée. L'utiliser pour confectionner vos terreaux de rempotage (en mélange), les massifs de fleurs et les cultures (1 à 6 litres/m² selon le besoin en engrais des plantes) ainsi que sur les pelouses (2 l./m²).

- 2 Incorporer les déchets en les répartissant jusque dans les angles.

- 3 Vérifier l'humidité (idéalement comme une éponge essorée).

- 4 Brasser* pour aérer.

► processus

- La nature se réveille, les ouvriers du compost aussi ! La température du compost augmente par la décomposition des matières en présence d'oxygène et d'eau.



Été



► matières



TONTES *



DÉCHETS DE CUISINE



RÉSIDUS * DU POTAGER ET FLEURS



EN MÉLANGE AVEC DU BROyat *

► actions

- 5 Avant chaque apport, écarter les matières présentes (créer une sorte de creux), y déposer le mélange de matières fraîches (vertes + brunes) et les recouvrir avec de plus anciennes.

- 6 Brasser et si nécessaire arroser sans détremper (comme une éponge essorée)

► processus

- Le processus de décomposition se poursuit : la faune du sol entre en action, elle découpe, malaxe et digère les résidus.



Astuce !

Entrouvrir le couvercle lors d'un orage :



Automne



► matières



FEUILLES MORTES



DÉCHETS DE CUISINE



RÉSIDUS * DU POTAGER ET FLEURS



EN MÉLANGE AVEC DU BROyat *

► actions

- 7 Veiller à fermer complètement le couvercle du composteur avant la saison des pluies.

- 8 Le compost jeune excédentaire sera épandu au pied des arbustes (max. 5 cm)

- 9 Le compost mûr sera épandu sur la pelouse (2 l. / m²).

- 10 Verrouiller le crochet pour éviter l'ouverture du couvercle par fortes bourrasques.

► processus

- En manque de nourriture, les vers du compost quittent cette zone en maturation pour des matières moins décomposées.



Hiver



► matières



DÉCHETS DE CUISINE



RÉSIDUS * DU POTAGER ET FLEURS COUPÉES



EN MÉLANGE AVEC DU BROyat *

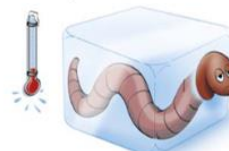
► actions

- 11 Protéger des intempéries (bien fermer le couvercle).



► processus

- La chute des températures réduit l'activité des ouvriers du compost, le processus du compostage est en veilleuse.
- Les tailles seront broyées ou fragmentées pour servir de structurant tout au long de l'année (à stocker au sec).





CULTURE, LOISIR ET COMMUNICATION

La commission communication travaille de façon régulière sur un certain nombre d'actions comme :

- le maintien à niveau du système informatique mairie
- la dynamisation du site internet mairie, la mise à jour permanente de nouvelles informations

À ce sujet, nous souhaiterions que les Eparchoises et les Eparchois puissent communiquer davantage sur notre site ou notre page Facebook (témoignages, envies, photos, articles, etc...). Pour ce faire, vous pouvez transmettre vos idées, textes à l'adresse courriel suivante : mairie@saint-ybars.fr

- l'édition semestrielle de notre bulletin municipal "Le Trait d'Union", bulletin que nous essayons de rendre le plus attractif et informatif possible relatant l'essentiel de la vie de notre commune.

C'est un long chemin pour aboutir à l'édition et la distribution de ce bulletin. Différentes étapes jalonnent ce cheminement, c'est le rôle du comité de rédaction : élaboration, conception, rédaction, collecte d'articles émanant des élus, des associations, du comité de rédaction lui-même, relecture, mise à jour des informations récurrentes, illustration, pagination, édition, impression et distribution des 350 exemplaires dans chaque foyer éparchois.

La commission Culture et loisir

Après une longue période de crise sanitaire, nous sommes ravis de pouvoir organiser à nouveau animer des événements afin de nous réunir tous ensemble et créer des instants de convivialité.

À ce titre, nous sommes tous, au sein de cette commission, très heureux de vous annoncer les diverses festivités qui vont se dérouler dans notre commune cet été.

Festival Terre de Couleurs

Les 22 et 23 juillet 2022

Base de loisirs de Saint-Ybars



Ce festival qui existe depuis 28 ans associe pleinement l'aspect musique, festif mais aussi engagé autour des valeurs de l'économie sociale et solidaire, de l'écologie et du développement du-

table. Il nous fait l'honneur de choisir notre commune pour se produire. C'est une très bonne nouvelle. Nous sommes persuadés qu'il va permettre de faire découvrir notre beau village à de nombreux visiteurs.

4 séances cinéma en plein-air

2 sur notre base de loisirs et

2 sous la halle de notre village

Les 2 et 27 juillet à 22h, les 27 août et 10 septembre à 21h

Cet événement se déroulera sur la période estivale, il sera ouvert à toutes et tous.



Le choix cinématographique sera fait pour contenter les grands comme les petits. Première programmation dévoilée pour la séance du 2 juillet, l'Incredible histoire du *Facteur Cheval*, réalisé par Nils TAVERNIER avec Jacques GAMBLIN et Laetitia CASTA.

Bonne nouvelle, c'est gratuit ! Beau cadeau de la municipalité !

Tennis

Nous travaillons toujours pour faire revivre notre court de tennis situé sur la zone de loisir près du lac.

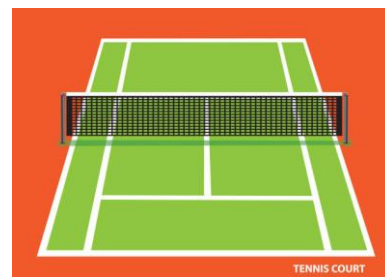
À ce titre, nous sommes heureux de l'intérêt que certains parents et enfants apportent à cette pratique. Nous leur souhaitons de beaux échanges sur le court.

Enfin, nous nous réjouissons d'un réel élan de nouveaux habitants qui souhaitent s'investir dans notre commune en développant diverses activités de convivialité. Cela nous fait chaud au cœur !

Plus généralement, nous remercions toutes les bonnes volontés qui œuvrent dans ce sens, l'ensemble du tissu associatif local existant, tous les bénévoles qui donnent de leur temps pour faire vivre notre village tout au long de l'année.

Nous vous souhaitons un bel été, festif, dynamique, heureux. Au plaisir de tous vous retrouver !!!

Catherine FASSEUR,
Vice-présidente de la commission Communication,
Culture et Loisir





...FLASH INFO...FLASH INFO...FLASH INFO...FLASH
COMITÉ DES FÊTES

F E T E L O C A L E



Les festivités
débuteront le
vendredi 15
Juillet avec une
discomobile

Samedi 16 juillet
à partir de 19h00 Repas
suivi du bal

Dimanche 17 juillet
Repas, bal et Feu
d'artifice

Lundi 18 juillet
Messe, monument aux
morts et apéritif concert
14h30 Concours
de pétanque
20h00 Cassoulet et bal



Le programme des festivités vous sera distribué prochainement

*Bonne fête à toutes et à tous!
Le Comité des Fêtes*



INFOS JEUNESSE

Notre territoire au service des jeunes... !

Le territoire Arize/Lèze dispose de plusieurs structures jeunesse afin de répondre aux besoins des jeunes du territoire. Voici spécialement pour vous quelques adresses et contacts utiles pour vos loisirs, vos projets personnels et professionnels. Contacter vos référents jeunesse Arize/Lèze, ils sont à votre disposition.

secretariat.arize-leze@leolagrange.org

<https://enfancejeunesse-arizeleze-leolagrange.org/>



UN PROJET, UNE ENVIE, UN BESOIN?

la Fabrique à projets de jeunes t'accompagne.

A QUOI ÇA SERT?

- Affiner ton projet
- Identifier et valoriser tes compétences
- acquérir de l'expérience
- Développer ton réseau

POUR QUI?

- situés sur le territoire Arize/Lèze
- les jeunes entre 16 et 30 ans

COMMENT ÇA SE PASSE?

- 1 Rencontre et présentation
- 2 identification de tes besoins
- 3 Accompagnement personnalisé
- 4 des propositions et des solutions adaptées

OÙ SE RENCONTRER?

Partout sur le territoire !

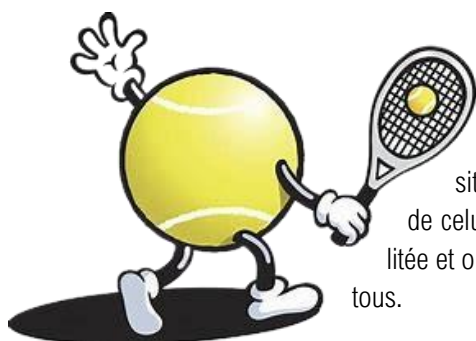
CONTACTS

- fap@leolagrange.org
- 07.67.88.50.74
- @fabriqueaprojets
- Hôtel d'entreprise
- ZA de Peyjouan
- 09210 Lèzat sur Lèze



AVIS À LA POPULATION SPORTIVE ! SERVICE GAGNANT !

Le club de tennis de Saint-Ybars est en veille depuis quelques années maintenant. Nous souhaitons faire appel auprès des Éparchoises et Éparchois qui seraient intéressés et volontaires pour reprendre cette association communale pour la faire revivre et lui redonner l'élan qui a été le sien dans le passé.



Ainsi, cette activité sportive pourrait reprendre tout son souffle sur notre court de tennis situé près du lac. La gestion de celui-ci n'en saurait que facilitée et optimisée pour le plaisir de tous.

Surtout, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès du secrétariat de mairie ou directement auprès de Catherine FASSEUR, adjointe déléguée au sport et loisir !

catherine.fasseur@saint-ybars.fr

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES, LES RÉSULTATS

Nos remerciements à notre député sortant mais c'est maintenant Laurent PANIFOUS qui va représenter notre circonscription à l'Assemblée Nationale. Tous nos vœux de réussite à notre nouveau député, face à la tâche ardue qui va être la sienne !



Tête de liste Liste	% voix circonscription	% voix Saint- Ybars
Laurent Panifous (Élu) Divers gauche	56,71%	66,90%
Michel Larive Nouvelle union populaire écologique et sociale	43,29%	33,10%

Participation au scrutin	Circonscription	Saint- Ybars
Taux de participation	51,11%	55,89%
Taux d'abstention	48,89%	44,11%
Votes blancs (en pourcentage des votes exprimés)	6,03%	3,68%
Votes nuls (en pourcentage des votes exprimés)	3,73%	1,34%
Nombre de votants	31 703	299

Source : <https://election-legislative.linternaute.com>

DÉMOGRAPHIE ET POPULATION

NAISSANCES

Nina JALOUX, fille de Julien JALOUX et de Elodie LAMANDA, née le 12 février 2022

Zelly LEJEAIL MARCHAL, fille de Martial LEJEAIL et de Léa MARCHAL, née le 14 février 2022

Malory COMOGLIO MELLADO, fille de Alessandro COMOGLIO et Juliette MELLADO, née le 18 février 2022



DÉCÈS

Anna BUOSI décédée le 27 mars 2022 à l'âge de 93 ans

Thierry FRANQUINE décédé le 13 avril 2022 à l'âge de 72 ans

Élisé LAGARDE décédé le 26 avril 2022 à l'âge de 63 ans

Suzanne TRÉVISAN décédée le 6 mai 2022 à l'âge de 81 ans

Jean-Jacques BLOY décédé le 13 mai 2022 à l'âge de 37 ans

Augustine MAURAN décédée le 1^{er} juin 2022 à l'âge de 93 ans

Christine VEROS décédée le 15 juin 2022 à l'âge de 89 ans



MARIAGES

Monsieur Brice de RAYMOND CAHUSAC et Madame Philadelphia BRINDEL le 7 mai 2022





VIE CITOYENNE

CÉRÉMONIE DU 8 MAI



Après la cérémonie du 11 novembre 2021, la commune a renoué avec la tradition le 8 mai dernier par une commémoration en présence du public, des élus, des porte-drapeaux, des anciens combattants, de la Banda Los Compañeros et tout cela suivi de notre traditionnel vin d'honneur servi sous les halles.

Le défilé est parti de la mairie pour rejoindre le monument aux morts au rythme de la musique. Dépôt de gerbe, minute de silence, discours de monsieur le maire qui a donné lecture du message de Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée



chargée de la mémoire et des anciens combattants ; Chant des partisans et Marseillaise pour un moment solennel de recueillement, mais aussi de communion, pour ne pas sombrer dans l'oubli.

Une belle cérémonie clôturée dans la bonne humeur et la joie des retrouvailles autour d'un verre sous les halles, au son de notre banda...

DÉPÔTS SAUVAGES, DÉGRADATIONS, DÉJECTIONS CANINES, EXCÈS DE VITESSE, DIVAGATION D'ANIMAUX, ETC. STOP AUX INCIVILITÉS !

Mesdames, Messieurs,

Les incivilités sont des gestes du quotidien qui détériorent la qualité des espaces publics, qui contribuent à dégrader notre environnement et qui finissent par perturber l'usage des espaces verts, lieux publics et bâtiments publics. Ces incivilités, qui peuvent mettre la sécurité d'autrui en danger, sont considérées comme des problèmes de comportement, et souvent d'éducation.

Notre commune n'échappe pas à ce phénomène et, en tant que Maire, il ne se passe pas une journée sans que je sois saisi de réclamations sur le non-respect de la limitation de vitesse, sur un problème de divagations d'animaux ou bien de nuisances sonores, sur la présence de déjections canines sur les lieux publics, sur des dégradations de biens privés ou bien d'agressions physiques sur personnes vulnérables. Il ne se passe pas une journée sans que je sois obligé d'intervenir pour des dépôts sauvages, des dégradations du fleurissement ou de vol de fleurs récemment plantées. Je dois également constater des faits plus graves comme une tentative d'incendie à l'église ou dans les toilettes publiques et des faits un peu moins graves comme la clôture grillagée du terrain de tennis coupée volontairement.

Ces dégradations s'accompagnent également de vols. C'est le cas du panier de basket à l'ancien terrain de tennis ou la figurine Zoé, récemment posée à l'école.

Tous ces actes, qui sont en forte augmentation, ont des conséquences. Tout d'abord un coût financier pour la collectivité et des pertes de temps du personnel communal, ensuite une perte de temps pour moi-même. Je dois, à chaque fois, me rendre à la gendarmerie pour un dépôt de plainte qui, la plupart du temps, n'a jamais de suite.



Mais plus inquiétant encore, je constate que ces actes d'incivilités ou de dégradations sont com-



mis par des mineurs de plus en plus jeunes, moins de quinze ans. Je regrette, au nom de l'État de droit, que notre démocratie ne dispose pas d'arsenal judiciaire pour sanctionner ce genre de délits. Au moment où nous sommes nombreux à observer que la délinquance des mineurs de moins de quinze ans augmente de 400%, il devient urgent de s'inquiéter de ces dérives.

Adopter une attitude responsable est la solution face à ce fléau. Tout au contraire, nous assistons impuissants à ces dérives avec la complicité de nos dirigeants qui contribuent, malheureusement, à l'abandon des missions et des obligations de l'État régalié et se cachent derrière une formule de plus en plus à la mode « pas de vagues ». En attendant, les délinquants continuent leurs méfaits en toute impunité.

Par ces quelques mots, je voulais attirer votre attention sur le traitement de ces problèmes de comportement et une montée de la violence qui sont en passe de devenir notre quotidien. J'ai décidé, dans la mesure des moyens dont je dispose, de continuer à être à votre écoute et d'intervenir autant de fois qu'il le faudra afin de permettre d'empêcher ou d'atténuer ces incivilités au quotidien. Jusqu'à quand ? Je ne le sais pas !

Votre dévoué,
Le Maire,

Francis BOY

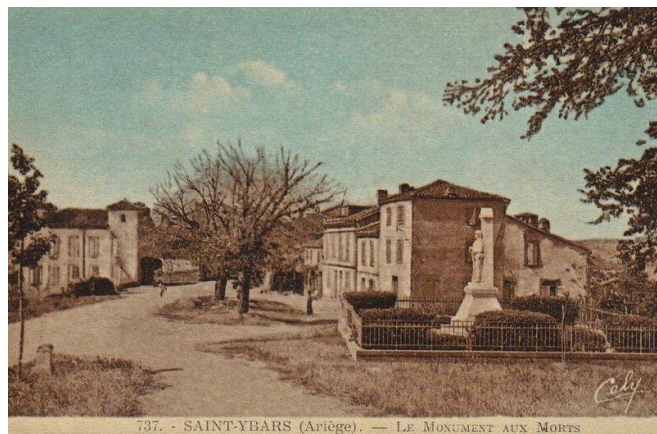
LE MONUMENT AUX MORTS ET SON HISTOIRE

Un peu d'histoire... notre monument aux morts...

Sitôt la Grande Guerre terminée la commune de Saint-Ybars souhaite ériger un monument aux morts. Une souscription publique a permis de recueillir 2 368 francs en mars 1920.

Après un premier projet présenté par la commune en 1921, refusé par la commission départementale d'esthétique de Foix, il aura fallu attendre 3 ans pour faire réaliser et ériger un monument aux morts « situé au fond du foirail » en pierre d'Estailade, de forme pyramidale, comportant une statue de Poilu d'une hauteur de 1m80 et des plaques gravées des noms des morts de la Grande Guerre.

Le 28 août 1924, Alphonse CREMAZY, maire de la commune de Saint-Ybars, traite de gré à gré avec François DUPONT, entrepreneur de monuments funéraires demeurant à Venerque (Haute Garonne). La commune prend en charge seulement les fouilles. Le 5 décembre 1924, l'arrêté préfectoral autorisant la construction est signé. Le 30 janvier 1925 a lieu la réception des travaux réalisés par l'entrepreneur et le 2 février 1925 un mandat de 10 755 francs est adressé à François DUPONT.



737. - SAINT-YBARS (Ariège). — LE MONUMENT AUX MORTS

Ce n'est qu'un an plus tard que sera installée la grille entourant le monument pour un coût de 3 300 francs. Signature du procès-verbal de réception le 20 mars 1926. Par la suite fut ajoutée une plaque en marbre dédiée aux morts de la seconde guerre mondiale, puis en 1975, une plaque dédiée aux Français d'Outre-Mer, morts pour la France.

C'est le lieu de mémoire et de commémoration où chaque année, la municipalité accompagnée des Eparchoises et Eparchois vient se recueillir et honorer tous les enfants de Saint-Ybars, toutes ces âmes disparues, pour la liberté de notre Pays.

Description du monument

Pilier commémoratif sculpté d'un Poilu au repos, soldat de la grande guerre, en présence des décorations militaires, « la Croix de Guerre », situées en haut de l'obélisque.

Construit en pierre calcaire d'Estailade, cet espace est entouré d'une grille à porte à double battants. Pour les intéressés, vous trouverez ci-dessous la description détaillée tirée de l'inventaire général Région Occitanie.

« L'espace mémorial est entouré d'un muret en briques de terre cuite recouvert d'un couronnement en pierres taillées et surmonté d'une grille en fer de 0,85 m de hauteur et de couleur blanche.

L'accès à l'espace mémorial recouvert de graviers et comprenant le monument aux morts entouré de végétaux, des buis, se fait par une porte en fer à double battant. Deux bancs sont situés de part et d'autre de cette porte à l'extérieur de l'espace mémorial.

Le monument aux morts est situé au milieu de cet espace sur un soubassement en béton armé et sur une marche en briques enduites. Composé d'une marche en pierre puis d'un large socle



surmonté d'une corniche et d'un obélisque devant lequel est située une statue sculptée de Poilu, le monument est entièrement en pierre calcaire d'Estailade. Cette pierre provient de Provence.



En façade, le socle comporte des inscriptions gravées en relief avec au-dessus une plaque de marbre blanc veinée de gris gravée en noir de "GUERRE 1939 - 1945"

suivie des deux noms des morts de la Seconde Guerre mondiale et au-dessous une plaque également en marbre comportant les inscriptions suivantes peintes en noir "La commune de Saint-Ybars / à la mémoire des Français d'Outre-Mer / Morts pour la France".

Une palme de lauriers est sculptée dans la pierre sous cette dernière plaque de marbre.

La corniche est ornée de végétaux gravés, des feuilles de lauriers.

Contre l'obélisque et sur la même face principale est situé un Poilu. Équipé et casqué, il veille devant un décor guerrier représenté sur l'obélisque et sous la croix de guerre sculptée dans la partie supérieure de l'obélisque.

Les trois autres faces du socle comportent chacune une plaque de marbre blanc veinée de gris de la forme d'un losange. Elles sont gravées d'inscriptions peintes en noir sur deux colonnes, la liste des morts de la Grande Guerre.

Le nom de Louis Flourac a été ajouté en juin 2007.

Enfin, la face sud-est de l'obélisque porte les inscriptions suivantes gravées dans la pierre calcaire Yser / Aisne / Marne / Somme / Verdun / Champagne / Grande Guerre / 1914-1918 / 1939-1945. Inscription présentes : AUX ENFANTS DE ST YBARS MORTS POUR LA FRANCE ».

En 2025 viendra le temps de fêter dignement le centenaire de ce monument, rempli de la mémoire éparchoise.

INSCRIVEZ-VOUS SUR LA LISTE DE DIFFUSION PAR COURRIEL DE LA MAIRIE

POUR MIEUX VOUS INFORMER !

Aujourd'hui, les moyens de communication sont multiples. Du « bouche à oreille » aux panneaux d'informations municipales et associatives, aux renseignements pris directement en mairie, au bulletin municipal, aux affichettes et flyers déposés chez nos commerçants ou distribués directement dans les boîtes aux lettres...

Internet a largement pris sa part dans ce domaine (site de la mairie, réseaux sociaux, page Facebook...) et puis il y a un canal d'information plus direct déjà utilisé sur la commune depuis quelques années déjà : **la liste de diffusion par courriel de la mairie.**

Son avantage essentiel, c'est de recevoir directement des informations utiles aux habitants de la commune (informations générales sur la vie de la commune, état civil, alertes météo, annonces d'événements sur la commune, associatifs comme municipaux...). Par ailleurs, elle permet de réelles économies de temps et d'argent en facilitant le travail des secrétaires.

Certains d'entre vous y sont déjà inscrits et bénéficient de ce service, d'autres souhaiteraient s'y rajouter. Il n'y a rien de plus simple, il vous suffit de remplir l'imprimé ci-dessous et le remettre au secrétariat de mairie. Des exemplaires sont également disponibles en mairie. Ainsi, à chaque nouvelle information diffusée par ce canal vous recevrez directement un courriel.

Pour votre information, cette liste est totalement confidentielle et répond intégralement aux règles contenues dans la loi « informatique et libertés ». Elle n'a qu'un seul but :

Informez le plus grand nombre d'Éparchoises et Éparchois sur la vie de notre commune dans les délais les plus courts.

INSCRIPTION
À LA LISTE DE DIFFUSION
PAR COURRIEL DE LA MAIRIE

INFORMATIONS MAIRIE

Le Maire Francis BOY, atteste que :
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à réaliser des communications, d'argent et servir pour faciliter le travail des secrétaires.
Les destinataires exacts de ces données sont : La mairie de Saint-Ybars
Conformément à la loi « informatique et libertés » de 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.
Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, demander la suppression des données vous concernant.
Le secretariat de la mairie est à votre disposition pour vous renseigner sur les modalités de mise en place des informations diverses concernant la vie de la commune (carnets d'eau, d'électricité, alertes météo, etc.) et des documents et événements, par internet.
À ce titre, je communique l'adresse courriel à laquelle ces documents doivent m'être adressés :
Je suis conscient que cette utilisation pourra être produite en justice et que toute fausse déclaration de ma part m'expose à des sanctions pénales.
Fait pour servir et valoir ce que de droit.
Le à Saint-Ybars, le



VIE ÉCONOMIQUE

CHILIA



Tout a commencé par un **cadeau**. Comme un clin d'oeil au destin. Ce cadeau, c'était une **machine à coudre**. Pour se jouer des modèles standardisés, **Pascale CAROL** transforme en atelier de confection le garage familial. C'est là, sous les néons, que les prémices de **Chilia**, la marque qu'elle créera plus tard, s'éveillent aux mondes de l'**Originalité** et de la **Couleur**, de la fantaisie et de la **qualité**.

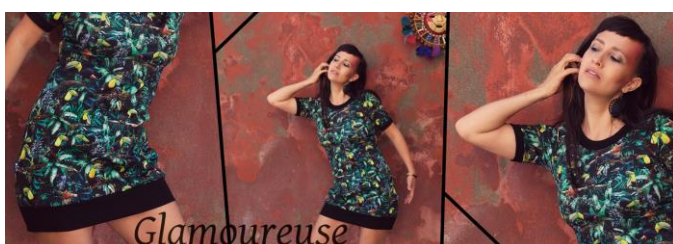
Ses premières créations portent déjà cette empreinte caractéristique qui fera au fils du temps son succès. **Libre et non formatée**, elle crée ainsi sa mode et elle se laisse aller à inventer des vêtements " chic décontracté " portant son empreinte.



Il faut ajouter qu'une réelle motivation pousse Pascale CAROL à faire appel aux négociants locaux et aux **ateliers de la région**, ainsi qu'à choisir des matières qui sont, si ce n'est écologique, conçues dans le **respect de l'environnement**. En effet le choix des matières (coton de grande qualité et polaire choisi avec soin pour la respiration de la peau, pour la douceur de le porter) n'est pas anodin, la créatrice veut associer la qualité des tissus à l'ensemble de son travail.

Styliste modéliste, **Pascale CAROL** ose donc relever le défi d'une fabrication 100% française et artisanale.

Depuis 2005, chaque collection Chilia signe la marque d'une identité sincère et généreuse : des couleurs chaudes et chatoyantes, des silhouettes urbaines sublimes par des lignes fluides et modernes.



Une mode féminine et citadine inscrite dans une démarche d'être au monde :

- Les matières sont naturelles, douces et sereines,
- les vêtements sont prêts à vivre, faciles à porter, et accessibles
- et leur style relevé d'une délicieuse insolence textile...

Retrouvez toutes les créations et bien plus encore dans la toute nouvelle boutique CHILIA !

Adresse : Zone La Saubole
09130 Le Carla Bayle

Contact :

- ✉ contact@chilia.fr
- ☎ 06 87 10 12 37
- 🌐 <https://chilia.fr>



Flashez pour retrouver une vidéo de Pascale Carol dans son atelier

NOUVEAU PRESTATAIRE INFORMATIQUE À SAINT-YBARS

PC42 vous propose de réparer et rénover, vos ordinateurs, smartphones et tablettes.



Un service de conseil à l'achat, vous ne savez pas quoi prendre et/ou vous avez besoin d'aide pour avoir une machine au plus proche de vos besoins, c'est avec plaisir que je vous proposerai plusieurs possibilités.

Installation de serveurs et/ou système de maison intelligente, et plus.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à me contacter
Clet BOURGOIS

- ☎ : 06 18 17 70 62
- ✉ : thepc42@protonmail.com

L'ATELIER « TERR'A KRYSTEL » PAR KRYSTEL, CÉRAMISTE

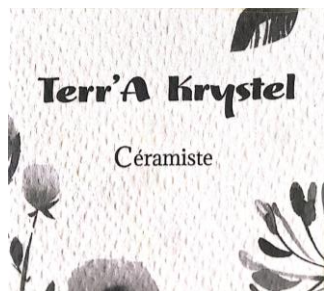
Je viens de m'installer à Saint-Ybars, cherchant initialement un lieu où ma créativité puisse évoluer dans le calme et la sérénité... et me voilà désormais dans ce havre de paix dont je suis tombée amoureuse.



Je vous invite, cet été, à venir me découvrir, visiter mon atelier où la terre se transforme en objets décoratifs et utiles.

Adresse :

27 rue Mage d'En Haut,
09210 Saint-Ybars
(ancien « Estrella »)



Puissent mes créations embellir votre si beau village !

Ouvert du lundi au jeudi et dimanche depuis le 1er Juin
(horaires d'ouverture affichés également sur la vitrine de l'atelier)

Krystel

☎ 06 46 64 32 67

DES PIZZAS ÉPARCHOISES !

Les savoureuses « Pizzas La Grange » vous sont proposées à Saint-Ybars depuis quelques mois. Venez les découvrir en terrasse à la belle saison ou à emporter toute l'année.



20 pizzas à la carte, base tomate ou base crème pour le bonheur des grands et même l'adorable oursonne, sauce tomate jambon champignons olives, pour le bonheur des petits !

Ne vous privez pas !

LE MARCHÉ DE SAINT-YBARS

Tous les vendredis matin entre 9h et 12h

Un boucher charcutier, Florent RIZZO

Un primeur, Alain BOURLIER

Un fromager, « Souris et Cheese » Jérôme GUIRAUD

Tous les mardis matin de 10 h à 11 h

Un épicier, Claude GUERERRO, gare son camion sur la place du village pour vous proposer ses produits.

VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE

DES NOUVEAUTÉS À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE...

Comme chaque année, notre petite bibliothèque poursuit sa course aux nouveautés.

Pour l'école, les collections roses ou vertes prennent un coup de jeune, « Mortelle Adèle » ou « Sister » y participent, les BD ont toujours un grand succès, mais de nouvelles collections comme « Cath et son chat » ou « Les enfants de la résistance » arrivent dans les rayons. Enfin les Mangas permettent de découvrir une autre civilisation.



Pour les adultes, les spécialistes du thriller comme Joël DICKER ou Bernard MINIER ne manquent pas d'imagination et nous ne manquons pas leurs dernières créations.

Afin de faciliter l'accès à la lecture, et seulement pour les adultes, la bibliothèque ouvre un rayonnage au sein du local de l'association Vitalité Eparchoise, « Al planvengut », ouvert les vendredis et samedis de 10 heures à midi. L'emprunt de livres se fait comme à la bibliothèque, c'est-à-dire gratuitement, et pour une durée maximum d'un mois.

Nous tenons à remercier Mireille qui a offert trente-deux ouvrages d'auteurs célèbres tels que : Franck THILLEZ, Gilles LE-GARDINIER, Dona LÉON, ainsi que des romanciers scandinaves célèbres comme Camilla LACKBERG, publiée à 2 millions d'exemplaires.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Michel, responsable de la bibliothèque Adultes,

Patricia, responsable de la bibliothèque Jeunesse.



L'ATELIER DE DESSIN-PEINTURE « * ET P'ART CHOIX * »



**L'atelier est ouvert
deux samedis par mois
de 14h à 17h en hiver
et de 15h à 18h en été**

**À partir du samedi
17 septembre à 14h,
le groupe de l'atelier sera
heureux de vous accueillir pour
un 1er cours découverte, de
toutes techniques et thèmes.**

**Pour enfants à partir de 8 ans
et adultes, confirmés ou
débutants.**

**L'atelier se trouve sous la
halle, à gauche de la mairie.**



Contact : 06 15 92 95 40



À bientôt de vous rencontrer

VITALITÉ ÉPARCHOISE



L'association Vitalité Éparchoise a tenu tout récemment son assemblée générale annuelle et a procédé à la réélection

de son bureau composé comme suit :

Présidente : Solange VERKINDEREN
Vice-présidente : Isabelle BENAZET
Trésorier : Thierry GUILLAUME
Trésorier adjoint : Michel BLAIS
Secrétaire : Eléonore ROUANET
Secrétaire adjointe : Laurence LÉGÉ

Membres actifs : Agnès MALBREIL, Fabienne PESCHOT

Cela fait maintenant un an que notre local « Al Planvengut » autrement dit « Bienvenue » vous ouvre ses portes les vendredis

et samedis, le matin de 10h00 à 12h00, place du village pour une **petite pause éparchoise**.

Cet espace de détente et de discussion propose thé, café, chocolat chaud et quelques autres rafraîchissements pour un tarif tout à fait modique.

C'est aussi un lieu de contact privilégié pour informer et guider les personnes désireuses de s'investir dans la vie associative socio-culturelle à Saint-Ybars.

Cette année une petite nouveauté vous attend si vous passez nous rendre visite. En effet, la Pause Éparchoise se fait la joie d'étendre ses services en devenant relais de prêt de livres en association avec la bibliothèque municipale.



Vitalité Éparchoise a également établi son calendrier festif pour ce 2ème semestre et vous annonce :

Un grand vide grenier qui aura lieu le 11 septembre prochain

Le marché de Noël et l'arrivée du Père-Noël le 18 décembre

Mais ce n'est pas tout ! Nous prévoyons d'organiser **un concert Chorales et ou Gospel** dans notre belle bastide courant octobre, mais de tout cela nous vous en reparlerons un peu plus tard.

Nous profitons de cet instant pour remercier le public, nos partenaires et bénévoles, clé de notre réussite, sans oublier la Municipalité pour l'octroi d'une subvention qui nous aide à réaliser nos projets. Si le cœur vous en dit, venez nous rejoindre comme bénévoles, nous serons très heureux de vous accueillir parmi nous.

À bientôt !

Toute l'équipe Vitalité Éparchoise

Si vous désirez rejoindre l'équipe d'organisation bénévole, n'hésitez pas à nous contacter :

Solange VERKINDEREN ☎ 06 87 16 34 41

Isabelle BÉNAZET ☎ 06 49 72 15 12

Eléonore ROUANET ☎ 05 61 68 22 93

Thierry GUILLAUME ☎ 06 42 44 79 61



ALAE : ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIÉ À L'ÉCOLE

Cette année le thème à l'ALAE : le Bonheur ! plein d'activités sont proposées ateliers créatifs, différents sports et de bonnes rigolades.

Beaucoup de projets proposés étaient en pause à cause du COVID mais c'est reparti.

Le projet exposition photos des enfants en train de vivre leur quotidien sur l'ALAE



continue, l'exposition sera visible toutes les vacances sur les vitres de la salle des fêtes.

Les projets phare cette année sont :

Le projet GRAFFITI avec Sébastien de l'association « PSCHUTT ON PEINT ! »

Le projet consiste à réaliser une fresque sur le grand mur de l'école, côté route, et sur 40 mètres de long, les enfants vont pouvoir s'éclater !! L'atelier graffiti incite les jeunes à contribuer à la préservation de leur cadre de vie, en considérant le graffiti comme une véritable expression artistique et non comme un acte de vandalisme. Un grand merci à la mairie de nous avoir validé le projet.

Le projet « SENTIER PÉDAGOGIQUE AUTOUR DU LAC ». Il s'agit d'un **projet en partenariat avec l'école**, le but étant de sensibiliser les enfants à la biodiversité que nous offre notre environnement. Ce projet est mis en place avec une intervenante Laura DRIGO sculptrice et dessinatrice.

Nous proposons des animations « découverte de la nature » au lac de Saint-Ybars

- Observations, explications, jeux, balades.
- Identification et prise de notes des trouvailles des enfants afin de recenser la faune, flore et histoire du lac.
- Réfléchir et créer des contenus, (textes et illustrations) de nos découvertes, qui auront pour but d'être présentés sous forme de panneaux autour du lac. L'objectif est de donner envie de passer du temps au lac, de faire découvrir ses possibilités, son histoire et de sensibiliser au respect de la biodiversité.

Projet photo depuis le 7 avril, et jusqu'à la fin de l'année, Caroline et M. HUSSE, photographe professionnel proposeront un projet autour de la photographie « **le livre magique** ». Les enfants vont découvrir comment fabriquer un sténopé, réaliser des prises de vues à partir de la consigne (hors temps ALAE), développer des négatifs, retoucher les images, concevoir la maquette ...

L'objectif étant de réaliser un livre d'art associant les prises de vues de chaque enfant, illustrées par des haïkus qu'ils auront écrits.

L'ensemble répondant à la question : Quel est mon environnement humain et non humain, qu'est-ce qui me rend le plus heureux ?



L'équipe de l'ALAE
Saint-Ybars

☎ : 05 61 67 31 48

✉ alae.saintybars@leolagrange.org

CLUB DES AÎNÉS DE SAINT-YBARS

Le Cercle de l'Amitié

Attendu que bien des personnes viennent de l'extérieur de Saint-Ybars ainsi que des jeunes, le Club des Aînés de notre village a eu besoin de rafraîchir sa vie à commencer par son nom.

Le club des Aînés s'appelle désormais « Le cercle de l'amitié (Saint-Ybars) ».

L'objectif est de relancer une nouvelle dynamique dans le cadre de notre amitié et aussi varier les activités du club afin d'in-

citer les jeunes seniors à venir rejoindre les troupes et injecter un nouveau souffle au groupe. Les principales animations du club seront reconduites en particulier les repas organisés une fois par mois pour se sentir ensemble, partager notre expérience et notre amitié, nos souvenirs et notre vie quotidienne en plus de l'agape dans un resto de notre petit pays.



Le plus beau pour nous est le partage de notre vie et l'amitié. L'amitié est une affection et pour cela il est nécessaire de se rencontrer et d'échanger et c'est ainsi que l'on propose d'élargir notre cercle des Anciens du village.



Si vous souhaitez entrer en contact avec nous :

Notre présidente, Babeth GIRAUD-LOUISE,

☎ 06 20 65 52 09

José CUESTA

✉ cuesta_jose@orange.fr

Évelyne DAX-ESQUIROL

✉ dax-esquirol.evelyne@orange.fr

LES EAGLES DANCERS DE SAINT-YBARS

Depuis quelques années déjà, il y a des cours de danse line dance country donnés une fois par mois dans la salle des fêtes de Saint-Ybars !

Qu'est-ce que la danse en ligne ?

Cette discipline, tout droit venue des Etats-Unis, s'est développée petit à petit aux alentours des années 2000. Il s'agissait de danser « en ligne » sur des chorégraphies de musiques uniquement de style country. L'avantage de cette danse réside dans le fait qu'elle ne nécessite pas de partenaire et dont l'apprentissage est facile et progressif. Les élèves apprennent une chorégraphie, avec des pas précis et des comptes détaillés sur une fiche de danse, qui se répètent sur chaque « mur » qu'on soit de face, de dos ou bien sur le côté !

À cette époque, tous les élèves de différentes écoles portaient fièrement des tenues de cowboys et de stetsons bien ancrés sur la tête ! Ils se retrouvaient en soirées ou bien à dans de grands festivals country comme celui de Mirande dans le Gers.

Évolution vers la danse moderne

Depuis les années 2000, la danse en ligne a nettement évolué à travers le monde. Aujourd'hui elle se danse sur de nombreux styles qui ne sont plus uniquement country. De nouvelles chorégraphies sont créées régulièrement par des chorégraphes internationaux. Désormais, les adhérents peuvent danser sur des musiques plus modernes (les derniers tubes à la mode entendus à la radio), du latino, samba et même du celtique ! Ainsi, les tenues cowboys ont laissé place progressivement au jeans / baskets et même parfois aux tenues de soirée !

L'évolution de ce style de danse a permis également d'attirer aussi un public « plus jeune » que les "aficionados" de la musique country. Désormais, nous retrouvons des personnes de toutes générations, qui partagent cette passion, dans les différentes soirées et stages organisés dans la région !

Eagle Dancers "Le Club"



Les Eagles Dancers Events, association éparchoise, accueille une vingtaine d'élèves de niveaux différents : novices, intermédiaires et avancés, une fois par mois de 20h00 à 22h00 dans la salle des fêtes du village.

Leur professeur intervenant est un des pionniers de la country de la région. Après de longs séjours USA, ce dernier a ramené dans ses valises cette discipline (au début des années 2000) pour créer son propre club : les Eagle Dancers. De ce fait, il a participé à la création et développement de danse en ligne dans la région avec des écoles ouvertes en Haute-Garonne (Longages, Noé, Saint-Sulpice sur Lèze, puis en Ariège (Carla-Bayle, Lézat) mais aussi en Corrèze et dans le Lot

Animations et show thématiques

Certains élèves du club et leur professeur proposent des shows d'animations (que tout le monde peut rejoindre à tout moment) avec initiations pour le public.

Depuis des décennies, l'association a participé à de nombreuses animations de villages (notamment au village de vacances Château Cazalères à Daumazan-sur-Arize) en proposant des spectacles de danses en ligne sur les thèmes de Disney, Pirates des Caraïbes, Harry Potter, Bollywood, celtes et morts-vivants etc. Les danseurs sont alors parés de leurs nombreux costumes en rapport avec le thème proposé et évoluent devant des décors avec de belles mises en scène.

Les Eagle Dancers sont aussi à l'origine d'une compétition de line dance inter-écoles dans toute la France appelée la Eagle Academy, créée en 2010 lors de la foire internationale de Toulouse. D'ailleurs l'école éparchoise a décroché le 1er prix lors de la dernière édition en 2019 à Ussel (Corrèze) avec un show basé sur le thème de Chicago !

Si vous souhaitez animer divers événements, fêtes de villages, vide-greniers ou même des fêtes privées n'hésitez pas à faire appel à eux !

Rendez-vous sur le site www.eagledancers.fr rubrique « animations » !

Chers habitants de Saint-Ybars, si vous souhaitez venir découvrir cette discipline qui se tient dans votre village, vous êtes les bienvenus.

Si cela vous plaît vous pouvez vous inscrire au mois de septembre pour la nouvelle saison ou venir assister à un cours de découverte.

Le club souhaite encore une fois remercier monsieur le Maire et tous les membres du conseil municipal de nous permettre de faire vivre la danse en ligne dans ce beau village.

Contact : Présidente : madame Claudy LAJOURS

☎ 06 15 22 28 57

✉ eagledancers@aol.com .

🌐 www.eagledancers.fr



ET SI PAR CHOIX

Et si nous faisons ensemble le choix de répondre aux besoins et envies des habitants de Saint-Ybars, les Éparchois ?

Renforcer les services aux habitants et entre les habitants, mettre en avant la culture en milieu rural, organiser des concerts de jardin, des soirées jeux, dynamiser le village, proposer des ateliers manuels, préserver et découvrir la biodiversité de notre territoire... bref, répondre aux besoins des citoyens du village et permettre des initiatives citoyennes... voici le projet d'association en cours d'élaboration qui s'appellera « Et si par Choix ».

L'association en cours de création, en lien avec les autres associations qui s'activent pour la vie du village,



Troc plantes
EXPOSITION ET ANIMATION MUSICALE
Saint-Ybars | 09210
DIMANCHE 29 MAI 2022 10h à 17h
HALLE, PLACE DE LA MAIRIE
Venez échanger :
graines, plants, plantes
d'intérieur et
d'extérieur, rejets, etc.
Association : *Et si par choix*

remercie la commission Culture et le CCAS qui ont permis, durant la validation des statuts de l'association, de créer deux premiers événements :

- La soirée jeux
- Le troc plantes

Si vous souhaitez proposer une activité, devenir membre de l'association :

Secrétariat :

☎ 06 25 52 32 23, Elisabeth PERRET

Présidence et vice-présidence :

☎ 07 70 74 92 22, Thierry PERRET

☎ 06 13 91 60 41, Catherine FASSEUR

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux :

Etsiparchoix Espc

ATOUT MÔMES



Après 2 ans de restrictions sanitaires, le carnaval de l'école sur le thème du bonheur a pu se dérouler sous le soleil.



Grâce aux bénéfices récoltés tout au long de l'année par l'APE et la coopérative scolaire (Marché de Noël, chocolats de Noël, de Pâques, sacs à tarte...), de superbes sorties scolaires sont prévues :

- La clairière aux insectes (Montbrun Bocage)
- La cité de l'Espace (Toulouse)



Nous remercions une fois encore toutes les personnes qui ont participé à la réussite de ces manifestations et espérons être encore plus nom-



breux dès la rentrée prochaine.

Merci de votre présence pour la fête de l'école du samedi 25 juin après-midi.

[À bientôt sur notre page Facebook Atout-mômes](#)

QUAND LA MUSIQUE RÉSONNE DANS LES RUES DE SAINT-YBARS

Au détour d'une ruelle non loin de la place de la mairie un samedi après-midi, quelques notes de musique s'échappent d'une fenêtre à moitié ouverte. Cela ne vous aura pas échappé, les samedis éparchois riment bien souvent avec mélodies et percussions. À l'origine de cette animation, la Banda Los Compañeros et son atelier musical LA RÉCRÉ. Un groupe qui traverse les générations et une initiative solidaire.



Le mois de juin sonne la fin de l'année pour les élèves de l'atelier musical LA RÉCRÉ. Une année marquée par des progrès impressionnants chez tous les inscrits. Le secret de cette réussite réside dans la mobilisation bénévole de musiciens passionnés, portés par la volonté de partager leur passion. Cela fait maintenant 3 ans que l'atelier musical LA RÉCRÉ est lancé. Cette initiative de la Banda Los Compañeros vise à démocratiser la pratique musicale en proposant des cours hebdomadaires à 35€ / l'année. L'atelier est ouvert à toutes les générations et à tous les niveaux. Que vous soyez débutant, que vous souhaitiez vous remettre en jambe, ou que vous cherchiez à essayer un nouvel instrument, l'atelier musical LA RÉCRÉ vous ouvre ses portes. Attention, le nombre de places est très limité, alors ne tardez pas à les contacter à l'adresse suivante : loscompaneros@orange.fr

Si le mois de juin sonne comme la fin de l'année pour les élèves de l'atelier musical, le coup d'envoi de la saison a été marqué, pour les musiciens de la Banda Los Compañeros, par une soirée grand public organisée par la banda dans le village de Saint Ybars. Une saison riche et explosive durant laquelle les musiciens joueront leurs nouveaux morceaux. Vous pourrez aussi bien retrouver l'énergie débordante du groupe au détour d'une fêria comme celle de Céret, le week-end du 16-17 juillet, qu'à l'une des nombreuses fêtes de villages environnants (Gaillac-Toulza, Carbonne, Esplas, Mas d'Azil...). Pour ne rien manquer de l'actualité du groupe, n'hésitez pas à vous abonner à leur page Facebook et Instagram.

VIE PRATIQUE COMPOSTAGE COLLECTIF



L'équipe des référents du composteur éparchois...

...vous remercie pour l'intérêt que vous portez à cette belle initiative écologique.

Nous vous remercions d'utiliser la matière sèche avec parcimonie pour maintenir la bonne humidité du bac dans lequel vous videz vos bio-seaux.

Bien cordialement,
Les référents composteurs
éparchois.



ALERTE AMBROISIES : ATTENTION AUX ALLERGIES

Les ambroisies sont des plantes exotiques envahissantes qui ont été classées comme **espèces nuisibles à la santé humaine** depuis la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.



En effet le pollen des ambroisies peut provoquer des symptômes allergiques sévères : rhinite, conjonctivite, eczéma, urticaire, apparition ou aggravation de l'asthme.



à épis lisses fixe les mesures qui doivent être prises au niveau national et local pour prévenir l'apparition de ces plantes.

Le décret n°2017-645 du 26 avril 2017 relatif à la lutte contre l'ambrosie à feuilles d'armoise, l'ambrosie trifide et l'ambrosie



En région Occitanie et notamment en Ariège, l'ambrosie à feuilles d'armoise et l'ambrosie trifide s'étendent progressivement ; c'est le moment d'agir avant qu'il ne soit trop tard, en nous aidant à repérer et signaler la présence d'ambrosie. La lutte contre l'ambrosie est l'affaire de tous !

Pour plus d'informations : www.ambrosie.info

Pour signaler la présence d'ambrosie : <https://signalement-ambrosie.atlasante.fr/apropos>

Merci de votre coopération !





ASTUCES SÉCURITÉ : SE PROTÉGER DES ESCROQUERIES

À DOMICILE

Repérage de l'isolement par les escros :
Le prénom ou la situation sont des renseignements pour les délinquants.

> Indiquez seulement votre nom de famille, sans signe distinctif de condition ou d'isolement sur votre boîte aux lettres.



Signe MARTIN

Démarchages à domicile par de faux professionnels.
Vérification du compteur d'électricité, de la chaudière, vente de masques ou de gel... les démarcheurs sont habiles, soyez méfiants.

> Ne laissez pas entrer d'inconnus chez vous, même en uniforme.

> Assurez-vous qu'ils soient titulaires d'une carte professionnelle et le cas échéant vérifiez auprès de leur service.

> Différez la visite et demandez à une personne de confiance d'être présente.

QUE FAIRE ?

En cas d'abus de confiance ou de doute :

- Rapprochez-vous d'une personne de confiance.
- CONTACTEZ LE 17.
- Ne restez pas seul avec votre questionnement.

DANS LA RUE

Distraction par des inconnus à la sortie d'un commerce ou d'un distributeur
La personne a repéré votre code lors d'un achat ou d'un retrait. On vous bouscule à la sortie d'un commerce pour dérober votre carte bancaire...

> Ne laissez pas votre code avec votre carte bancaire.



> N'acceptez pas d'aide d'un inconnu au distributeur.



> Faites-vous accompagner si besoin lors d'un retrait au distributeur bancaire.



QUE FAIRE ?

En cas de vol :

- Faites opposition à votre carte bancaire auprès de votre banque.
- CONTACTEZ LE 17.
- Parlez de ce vol, ne restez pas seul avec ce traumatisme.

SUR INTERNET

E-mail suspect, expéditeur inconnu
Une personne qui se fait passer pour un proche vous demande de l'argent car elle est en difficulté.



> Ne répondez pas aux sollicitations, n'ouvrez pas de pièce jointe et n'envoyez pas d'argent.



> Vérifiez le nom de l'expéditeur, l'adresse mail, le site officiel.

Rappel : aucune administration ou banque ne vous demandera vos coordonnées bancaires ou des informations personnelles.

> Demandez conseil auprès d'une personne de confiance et vérifiez l'information.

Achats douteux sur internet
Attention aux faux sites internet commerciaux relatifs aux ventes de masques, de gels...

> Lors de transactions commerciales sur internet, vérifiez que le site est sécurisé par "https" ou par un cadenas.



QUE FAIRE ?

En cas d'escroquerie par internet :

- Signalez l'abus à votre banque, faites annuler toute transaction.
- CONTACTEZ LE 17, déposez plainte même si le malfaiteur est inconnu.
- Rapprochez-vous d'une personne de votre entourage.

JEU

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											
13											
14											

Auteur : Thierry Guillaume - Juin 2022

Horizontal :

- 1) Aventure, bouleversement, fait ...
- 2) Ainsi, comme cela en italien / soustraire
- 3) Authentique
- 4) Passe au travers / Petit nom d'un oursin
- 5) Biffures / Juge biblique de Samuel
- 6) Petite ville du S.O des P.O / Note
- 7) Chemine / Poisson haché appelé : 播り身
- 8) Saturne VI
- 9) Avoir conjugué / Ile française / Choco
- 10) Oiseau / Dieu de Thèbes
- 11) À la mode / Symbole de l'électronvolt / Contraction de « en les » / Négation
- 12) Risqua / Points abrégés
- 13) Divertissements
- 14) Forme d'entreprise / Désavantagé / Outil de dessin

Vertical :

- 1) Rayonnements
- 2) Prénom féminin / Molécules à charge électrique
- 3) Calligraphie / Bière blonde
- 4) Berline / Démonstratif
- 5) Poursuivre / Labeur
- 6) Rejeta / À lui ! / Pronom réfléchi
- 7) Mathématicien français / Mèches rebelles
- 8) Mou / Se rendra / Etoile
- 9) Décimé / Log / La Schutzstaffel
- 10) Issu / Article espagnol / Exact
- 11) Rituelle



ADRESSE DU CPI LEZAT SUR LEZE

Caserne des pompiers
Lieu dit Izam
09210 LEZAT SUR LEZE
Téléphone: 05 61 69 13 74
Fax: 05 61 68 92 66

CPI : Centre de première intervention



112 Europe entière
18 Sapeurs-pompiers
114 Malentendants (par sms uniquement)
15 SAMU
17 Police et gendarmerie
05 61 77 74 47 Antipoison / Toxicovigilance Région Occitanie

**N'oubliez pas qu'un défibrillateur est à votre service en cas de nécessité.
Il est situé sous la halle de la mairie, à gauche de la porte d'entrée.**



Liste des dentistes à proximité :

Jérôme SALEFRANQUE
09210 Lézat sur Lèze
☎ : 05 34 02 62 75

Christophe ALFONSO
09210 Lézat sur Lèze
☎ : 05 61 69 30 97

Nathalie MARCHETTI
09210 Lézat sur Lèze
☎ : 05 61 69 46 29

Anne CALMET
09210 Lézat sur Lèze
☎ : 05 61 69 12 73

Anne GALEY
09130 Le Fossat
☎ : 05 61 68 57 76

Nicolas GUICHARD
09130 Le Fossat
☎ : 05 61 68 57 76

Liste des masseurs kinésithérapeutes à proximité :

René BARDOU, Xavier VIGUIER
09210 Lézat sur Lèze
☎ : 05 61 69 14 96

Jean-Luc COURET
09210 Lézat sur Lèze
☎ : 05 61 68 54 70

Romain FOUGOUX
09210 Lézat sur Lèze
☎ : 05 34 03 15 80 – 06 70 11 31 47

Jean-Luc ICARD
09210 Lézat sur Lèze
☎ : 05 62 24 86 33

Carmen PEREZ SAUS
09210 Lézat sur Lèze
☎ : 05 61 69 21 21





Santé et bien-être à Saint-Ybars

NOTRE PÔLE SANTÉ



PHARMACIE DU VILLAGE

Adresse

3 place Éparchoise

☎ : 05 61 69 19 02

Heures d'ouverture

Lundi : 14h30 à 19h15

Mardi, Jeudi et Vendredi

09h15 à 12h30

Et 14h30 à 19h15

Mercredi : 09h15 à 12h30 et 15h00 à 19h15

Samedi : 09h15 à 12h30

Jours de garde 2e semestre 2022

Information non connue à ce jour.

Dès leur parution, ils seront affichés
sur la vitrine de la pharmacie.

CABINET MÉDICAL

Adresse

32 rue Mage d'En Bas

09210 Saint-Ybars

Médecine Générale

Dr Ion TUDOSIE

☎ : 05 61 68 69 12

Sur RDV

(par Doctolib ou téléphone)

Lundi, mardi, jeudi et ven-
dredi

Consultations 08h30-12h30 et 16h00-19h00

Visite à domicile 13h00-15h30

Mercredi consultations 08h30-15h00

Samedi consultations 08h30-12h30

Cabinet d'infirmières

Marianne, Charlotte, Sylvaine et Stéphanie

☎ : 05 61 69 18 29

L'Art Zen,

Massages personnalisés, californien, thaï, visage japonais,
minceur. Sur RDV

☎ : 07 69 94 27 89

Praticien en énergie traditionnelle chinoise

M Sylvain SCHOTT. Sur RDV

☎ : 06 64 47 15 99

Coach professionnel et praticien holistique

Massages - hypnose corporelle - magnétisme

M Morgan CORDELET. Sur RDV

☎ : 06 83 34 82 25





HORAIRES DÉCHÈTERIES

LES-BORDES-SUR-ARIZE
LE FOSSAT
LÉZAT-SUR-LÈZE

du mardi au vendredi
8h - 12h / 14h - 16h15

Samedi
8h - 12h / 14h - 17h30



<https://www.arize-leze.fr/Les-decheteries.html>

HORAIRES DES CARS DE SAINT-YBARS À TOULOUSE



Ligne 358 : Le Fossat - Saint-Sulpice - Toulouse

(anciennement ligne 58)

Horaires valables du 25-08-2021 au 31-08-2022

Tous ces services sont réalisés par REGIE DÉPARTEMENTALE DES TRANSPORTS.

Tous les véhicules de cette ligne sont accessibles aux personnes en fauteuil roulant.

Principaux arrêts desservis en direction de TOULOUSE	Lun	Lun	Lun	Lun		Dim	Lun	Lun		Dim	
	Mar	Mar	Mar	Mar	Sam	et	Mar	Mar	Sam	et	
	Mer	Mer	Mer	Mer		jours	Mer	Mer		jours	
	Jeu	Jeu	Jeu	Jeu		Fériés	Jeu	Jeu		Fériés	
	Ven	Ven	Ven	Ven			Ven	Ven			
N° de Service	35812	35814	35816	35802	35870	35852	35804	35872	35824	35878	35854
	(1)	(2)									
Le Fossat (Place)	--	06:18	06:18	--	--	--	--	12:15	--	--	--
Saint-Ybars (Ecole)	06:10	06:30	06:30	06:50	07:30	08:30	12:15	12:27	15:30	16:30	16:30
Massabrac (La Tuilerie)	06:13	06:33	06:33	06:53	07:33	08:33	12:18	12:30	15:33	16:33	16:33
Lezat-Sur-Leze (Halle)	06:18	06:38	06:38	06:58	07:38	08:38	12:23	12:35	15:38	16:38	16:38
Saint-Sulpice-Sur-Leze (Victor Hugo)	06:24	06:44	06:44	07:04	07:44	08:44	12:29	12:41	15:44	16:44	16:44
Beaumont-Sur-Leze (Vignoles)	06:30	06:50	06:50	07:10	07:50	08:50	12:35	12:47	15:50	16:50	16:50
Lagardelle-Sur-Leze (Ravelins)	--	--	--	--	--	08:58	--	--	--	--	16:58
Lagardelle-Sur-Leze (Moulin D'Augé)	06:35	06:55	06:55	07:15	07:55	--	12:40	12:52	15:55	16:55	--
*Labarthe-Sur-Leze (Eglise)	--	--	--	--	--	09:06	--	--	--	--	17:06
*Labarthe-Sur-Leze (Le Canton)	06:40	06:59	06:59	07:19	07:58	09:08	12:44	12:56	15:59	16:58	17:08
*Pins-Justaret (La Cépette)	06:45	07:01	07:04	07:25	08:00	09:10	12:46	12:58	16:01	17:01	17:10
*Roques-Sur-Garonne (Centre Commercial) - (3)	06:52	07:07	07:10	07:35	08:06	09:16	12:52	13:04	16:07	17:07	17:16
*Portet-Sur-Garonne (Centre Commercial) - (3)	07:00	07:14	07:20	07:40	08:13	09:23	12:59	13:11	16:14	17:14	17:23
*Toulouse (Gare Routière)	07:24	07:48	08:00	08:30	08:47	09:48	13:30	13:42	16:47	17:47	17:53

Principaux arrêts desservis au départ de TOULOUSE	Lun	Lun	Dim	Lun	Lun	Lun	Lun	Lun		Lun
	Mar	Mar	et	Mar	Mar	Mar	Mar	Mar	Dim	Mar
	Mer	Mer	jours	Mer	Mer	Mer	Mer	Mer	et	Mer
	Jeu	Jeu	Fériés	Jeu	Jeu	Jeu	Jeu	Jeu	jours	Jeu
	Ven	Ven		Ven	Ven	Ven	Ven	Ven	Fériés	Ven
N° de Service	35811	35851		35801	35865	35825	35877	35853	35803	35823
				(1)						
*Toulouse (Gare Routière)	09:00	10:00		12:50	14:00	17:05	17:35	18:10	18:15	18:15
*Portet-Sur-Garonne (Centre Commercial)	09:35	10:25		13:19	14:35	17:45	18:10	18:30	18:45	18:50
*Roques-Sur-Garonne (Centre Commercial)	09:41	10:29		13:23	14:38	17:50	18:15	18:35	18:50	18:55
*Pins-Justaret (Bourassol)	09:46	10:35		13:29	14:44	18:02	18:25	18:40	18:56	19:03
*Labarthe-Sur-Leze (Le Canton)	09:49	10:36		13:33	14:48	18:05	18:30	18:45	19:00	19:07
*Labarthe-Sur-Leze (Eglise)	--	10:37		--	--	--	--	18:47	--	--
Lagardelle-Sur-Leze (Ravelins)	--	10:45		--	--	--	--	18:55	--	--
*Eaunes (Moulin D'Augé)	09:53	--		13:36	14:51	18:10	18:35	--	19:04	19:11
Beaumont-Sur-Leze (Vignolles)	09:57	10:52		13:41	14:56	18:15	18:40	19:02	19:07	19:15
Saint-Sulpice-Sur-Leze (Le Château)	10:05	10:59		13:48	15:03	18:22	18:47	19:08	19:17	19:23
Lezat-Sur-Leze (Halle)	10:10	11:04		13:54	15:09	18:27	18:52	19:13	19:22	19:28
Massabrac (La Tuilerie)	10:16	11:09		13:59	15:14	18:33	18:58	19:18	19:29	19:33
Saint-Ybars (Ecole)	10:17	11:10		14:01	15:16	18:35	19:00	19:20	19:30	19:35
Le Fossat (Place)	--	--		--	--	18:47	--	--	--	--

Les horaires inscrits sur fond gris circulent uniquement en période scolaire.

* (1) : Ce service ne circule pas durant les vacances scolaires d'été

* (2) : Ce service circule uniquement en vacances scolaires

* (3) : Cet arrêt est un arrêt de dépose qui est desservi à la demande



ANNUAIRE DES PROFESSIONNELS DE SAINT-YBARS

NOS SERVICES PUBLICS



L'agence postale communale
est à votre service
pour toutes vos opérations courantes
(excepté les ouvertures de compte)

Ouverture du lundi au samedi
de 8h45 à 12h15

☎ : 05 34 01 53 10



École publique de Saint-Ybars

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
8h45 - 12h00 et 14h00 - 16h45

Regroupement Pédagogique Intercommunal
de Saint-Ybars, Canens, Castagnac et Massabrac
École primaire
3, rue Croix d'Auzenac
09210 Saint-Ybars

☎ : 05 61 69 18 65

✉ : 0090477v@ac-toulouse.fr



Accueil de loisirs associé à l'école (ALAE)

Nos temps d'accueil en scolaire

Le matin de 7h30 à 8h45

Le midi de 12h00 à 14h00

Le soir de 16h45 à 18h30

Contact : Mme Julie ARMANDO

Directrice ALAÉ

✉ : alae.saintybars@leolagrange.org

☎ : 05 61 67 31 48

🌐 : <http://www.enfance.jeunesse-leze.com>

PRINCIPAUX COMMERÇANTS, ARTISANS ET ENTREPRISES

Boulangerie Pâtisserie

Christian et Monique PUJOL

7 place Éparchoise – 09210 Saint-Ybars

Fermée le mercredi

☎ : 05 61 69 18 31

Chilia – Modéliste styliste - Insolences textiles

Pascale CAROL

26 rue du Milieu – Saint-Ybars

✉ : contact@chilia.fr

🌐 : www.chilia.fr

Cosmétiques au lait d'ânesse, Lait Cœur d'Or

Lieu-dit « Grave d'en bas »

1776 route de Saint-Sernin - 09210 Saint-Ybars

☎ : 06 46 38 06 99 – 07 83 63 04 83

✉ : laitcoeursdor@gmail.com

🌐 : www.laitcoeursdor.com

Garage Mécanique Générale

Didier TROY

13 CÔTE DE LA SAUVETERRE - 09210 SAINT-YBARS

☎ et 📠 : 05 61 69 23 03



Lez'arts des jardins

Entretien des jardins et espaces verts

Jérémie GIRARD

Lieu-dit « Le Moulin »

182 route de Saint-Serin - 09210 Saint-Ybars

☎ : 05 34 01 88 94 – 06 66 31 41 34

Négociant en bois et fourrage

Jean-Claude MAZARD

Lieu-dit « Le Périssé » - 09210 Saint-Ybars

Fermé le samedi après-midi,
dimanche et lundi matin

☎ : 05 61 69 34 56 – 06 82 85 01 96

PC42, Réparateur informatique

Clet BOURGOIS

13 rue Mage d'En Haut - 09210 Saint-Ybars

☎ : 06 18 17 70 62

✉ : thepc42@protonmail.com

🌐 : www.thepc42.com

Pharmacie du village

Patricia SACRISTE

3 place Éparchoise - 09210 Saint-Ybars

Fermée le samedi après-midi, dimanche et lundi matin

☎ : 05 61 69 19 02

Salon de coiffure

Adeline TAPIE

1 place Éparchoise - 09210 Saint-Ybars

Ouvert seulement le jeudi sur rendez-vous

☎ : 06 02 16 15 82

Atelier TERR'A Krystel

Krystel MANTOVANI

27 rue Mage d'en Haut - 09210 Saint-Ybars

☎ : 06 46 64 32 67

TRAVAUX - CONSTRUCTION – BUREAU D'ÉTUDES

ESCAYRE ALU

Fabrication et pose menuiserie Alu – PVC – Volets roulants –

Garde-corps – Portails – Clôtures – Vérandas - Portes – Fenêtres

Moustiquaires

79 route de Lézat - 09210 Saint-Ybars

☎ : 05 61 08 46 44 – 06 22 18 53 58

☎ : 05 61 60 89 91

🌐 : <https://escayre-alu.fr/>

Société Bureau d'Études de la Construction

Ingénierie, études techniques

Frédéric SANTAROSSA

Ingénierie, études techniques

Lieu-dit « Mestre Roc » - 162 chemin de la Râpe

09210 Saint-Ybars

☎ : 05 61 69 62 86 – 09 74 44 52 43

Les sociétés CLAIR'EPUR

Vous proposent la mise aux normes de votre assainissement
(eaux usées) pour votre habitat

Lieu-dit « La Bourdette » - 09210 Saint-Ybars

☎ : 05 61 69 19 48

☎ : 05 61 69 34 58

TcTcP

Travaux de maçonnerie générale
et gros œuvre de bâtiment

Johann GUEGANTON

Lieu-dit « Escapat le Vieux » - 1595 route de Tartifume

☎ : 06 60 65 64 55

MANGEZ À SAINT-YBARS : RESTAURANTS

Auberge du Périssé

Restaurant - Cuisine traditionnelle

Bruno et Xavière

1801 route de Gaillac

09210 Saint-Ybars

☎ : 05 61 68 99 38

✉ : aubergeduperisse@gmail.com

🌐 : www.aubergeduperisse.com

L'Authentique

Bar restaurant - Cuisine traditionnelle – Ouvert à l'année

Vanessa et Benjamin

289 route de Ravage (bordure du lac communal)

09210 Saint-Ybars

☎ : 06 52 54 73 40

✉ : lauthentiquestybars@gmail.com

🌐 : www.facebook.com/lauthentiquestybars

Le trait d'union éparchois



Pizzas La Grange

À emporter toute l'année – Sur place en terrasse l'été

46 promenade de derrière la ville

09210 Saint-Ybars

☎ : 05 61 69 16 64

SÉJOURNEZ À SAINT-YBARS : GITES ET CHAMBRES D'HÔTES

Les Remparts – Ben HINTON

Chambres et tables d'hôtes

37 rue Mage d'en Haut – 09210 Saint-Ybars

☎ : 05 61 67 57 21

Dominique et Patrice BLOY

Gîte rural

Burret – 4259 route d'Escayre

09210 Saint-Ybars

☎ : 05 61 69 16 23

Les chalets de Saint-Ybars :

Près de la base de loisirs avec son lac

Renseignements et réservations en mairie.

Service à la nuitée, la semaine,

2 semaines, 3 semaines et au mois.

☎ : 05 61 69 18 04 – Secrétariat de mairie

MONTEZ À SAINT-YBARS

Centre équestre : Haras de FANTILHOU

Myriam ROUSSEL – Randonnées et élevage de Mérens.

Lieu-dit : Fantilhou – 1275 route de Saint-Sernin

09210 Saint-Ybars

☎ : 06 70 04 52 22

✉ : ines.roussel535@orange.fr

🌐 : www.harasdefantilhou-fr.com

CULTE À SAINT-YBARS



Saint-Ybars dépend du secteur « **Saint-Etienne** » qui regroupe les communes de Lézat, Saint-Ybars, Dufort, Sainte-Suzanne et Villeneuve-du-Latou.

☎ : 05 61 69 18 31

Chapelet et messe à Saint-Ybars :

Tous les 1ers mercredis de chaque mois à 11h00.



LISTE DES ASSOCIATIONS, ESSENTIELLES À LA VIE DU VILLAGE

AAPPMA

Gestion intercommunale de la pêche au lac de Saint-Ybars, concours, remise de prix, empoissonnement...

Président : Serge PERISSE

☎ : 05 61 69 10 33

ATOUT MÔMES

Parents d'élèves de l'école de Saint-Ybars...

Présidente : Sandra DUPRÉ

☎ : 06 20 81 34 64

BANDA LOS CAMPAÑEROS,

Animations fêtes locales, anniversaires, apéritifs concerts...

Contact : Kevin Tapie

✉ : loscompaneros@orange.fr

☎ : 06 32 85 74 80

CERCLE DE L'AMITIÉ

Repas, convivialité, etc

Présidente : Babeth GIRAUD-LOUISE

☎ : 06 20 65 52 09

CLUB DE TENNIS

Situé à la base de loisirs près du lac

Contact : Catherine Fasseur,

Adjointe au maire chargée des loisirs

✉ : catherine.fasseur@saint-ybars.fr

COMITÉ DES FÊTES

Fête locale, soirées...

Présidente : Nadine SAVIGNOL

12 place Éparchoise – 09210 Saint-Ybars

☎ : 06 82 02 88 74

COUNTRY DANSE

Contact : Claudy LAJOUS

mercredi, tous les 15 jours

☎ : 06 72 30 39 03

ET SI PAR CHOIX

Concerts de jardin, soirées jeux, ateliers manuels, ...

Président : Thierry PERRET

☎ : 07 70 74 92 22

FOYER RURAL, ATELIER DE PEINTURE...

Présidente : Danièle ARMANDO

Peinture : Maïlo GALLANT

☎ : 06 15 92 95 40

Le samedi salle de vote de la mairie de 15 h à 17 h

SOCIÉTÉ DE CHASSE

Repas, convivialité, etc...

Président : Christian MAURAN

☎ : 06 82 10 21 89

VITALITÉ ÉPARCHOISE

Animations du village, Marché de Noël, vide grenier, soirées, partenaire CCAS...

Présidente : Solange VERKINDEREN

12 place Éparchoise – 09210 Saint-Ybars

☎ : 06 87 16 34 41

FAITS MARQUANTS DES CONSEILS MUNICIPAUX



Chacun des points des ordres du jour ont été traités, mais seuls les principaux points seront repris et détaillés dans le Trait d'Union afin de ne pas alourdir inutilement ce journal.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous rendre en mairie ou sur le site de la mairie (<https://www.saint-ybars.fr>) pour y consulter l'intégralité des comptes-rendus des conseils municipaux.

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2021

Le conseil municipal de la commune de Saint-Ybars, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Francis BOY, le maire,

Étaient présents : Monsieur Francis BOY, madame Catherine FASSEUR, monsieur Laurent ROUSSEL, monsieur Jean Luc MARIANI, madame Marie Christine MAROUDIN VIRAMALE, monsieur Jean Philippe CAMPAGNE, madame Solange VERKINDEREN, monsieur Nicolas SCHIAVON, madame Isabelle BENAZET, madame Sandrine DELOM.



Absents excusés : Madame Ingrid BISCH, monsieur Cédric FAURE, monsieur Johnny BUOSI, madame Agnès MALBREIL, monsieur Aurélien DELPECH.

Procurations de vote : Madame Agnès MALBREIL à monsieur Francis BOY

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du Procès-verbal de la séance du 11 août 2021
- 2- Délibération pour autoriser monsieur le maire à signer la convention d'adhésion au Service de Santé et Sécurité au Travail avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Ariège
- 3- Délibération pour autoriser monsieur le maire à signer la convention d'adhésion au Service Missions Temporaires avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Ariège
- 4- Délibération pour autoriser monsieur le maire à signer un marché de prestations de services avec le groupe SACPA pour la capture, le ramassage, le transport d'animaux et gestion de la fourrière animale
- 5- Délibération pour autoriser monsieur le maire à signer l'avenant N°4 à la convention tripartite avec l'association Léo Lagrange, la Caisse des Écoles de Lézat et la commune de Saint-Ybars du 18 Janvier 2018 afin de définir les conditions de fournitures de repas et de règlement pour les enfants fréquentant l'ALAE le mercredi à Lézat
- 6- Délibération pour autoriser monsieur le maire à signer une convention avec le cabinet BOUYSSOU et ASSOCIES pour défendre les intérêts de la commune devant le tribunal administratif de Toulouse et de l'autoriser à ester en justice dans l'affaire d'un administré qui a déposé une requête pour un refus de permis de construire
- 7- Délibération pour autoriser monsieur le maire à la pose d'une borne de recharge pour véhicule électrique
- 8- Délibération pour l'acceptation des dénominations des voies et places communales
- 9- Délibération pour l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties des terrains agricoles exploités selon un mode de production biologique
- 10- Délibération pour l'admission en non-valeur de titres divers pour les années 1997 et 2015
- 11- Délibération pour la suppression de la régie des photocopies dans le cadre de la suppression de la perception de Le Fossat
- 12- Délibération pour la fusion de la régie des locations de chalets et des photocopies dans le cadre de la suppression de la perception de Le Fossat
- 13- Questions diverses

Points 1 de l'ordre du jour

Monsieur le maire demande à l'assemblée s'il y a des observations sur ce procès-verbal. Ce dernier n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité.

Points 2 à 3 de l'ordre du jour

Le procès-verbal du conseil municipal du 22 décembre 2021 ainsi que les délibérations prévues aux points 2 et 3 de l'ordre du jour n'ont apporté aucune observation ou réserve de la part du conseil municipal et ont été validés et approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

Point 4 : Délibération pour autoriser monsieur le maire à signer un marché de prestations de Services avec le groupe SACPA pour la capture, le ramassage, le transport d'animaux et gestion de la fourrière animale

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de passer un marché de prestations de services avec le groupe SACPA (Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal) pour la capture, le ramassage, le transport d'animaux et gestion de la fourrière animale. Pour ce faire, il demande au conseil municipal de l'autoriser à signer un marché de prestations de services avec la SACPA.

Il invite le conseil à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

Décide d'autoriser monsieur le maire à signer ce marché de prestations de services avec le groupe SACPA pour la capture, le ramassage, le transport des animaux la gestion de la fourrière animale à compter du 01 Janvier 2022.



Point 6 : Délibération pour autoriser monsieur le maire à une convention avec le cabinet BOUYSSOU et ASSOCIES pour défendre les intérêts de la commune devant le tribunal administratif de Toulouse et de l'autoriser à ester en justice dans l'affaire d'un administré qui a déposé une requête pour un refus de permis de construire

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un administré de la commune a déposé une requête contre la commune, auprès du tribunal administratif de Toulouse, pour un refus de permis de construire. Il demande aux membres présents de l'autoriser à signer une convention avec le cabinet d'Avocats BOUYSSOU et ASSOCIES pour défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire et de l'autoriser à ester en justice.

Il invite le conseil à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité par 10 voix pour et une abstention (Madame Isabelle BENALET)

Autorise monsieur le maire à ester en justice dans cette affaire, de désigner le cabinet d'avocats BOUYSSOU et ASSOCIES pour défendre les intérêts de la commune devant auprès du tribunal administratif de Toulouse et de signer l'avenant N°2 à cette convention.

Point 7 : Délibération pour autoriser monsieur le maire à la pose d'une borne de recharge pour véhicule électrique

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal le projet porté par le SDE09 de pose de borne résidentielle à destination des résidents des communes qui ne peuvent se recharger à domicile. Ces travaux relèvent du SDE09, auquel la commune a transféré sa compétence en la matière.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 7 500€

La commune doit :

- S'engager à prendre en charge, la consommation électrique, la gestion des badges et l'entretien de la borne
- S'engager à financer la partie restante estimée à 1 500€ ht

Il invite le conseil à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

Accepte la proposition de financement du SDE09 sur un programme du plan de relance de l'État,

S'engage à prendre en charge, la consommation électrique, la gestion des badges et l'entretien de la borne,

S'engage à financer la partie restante estimée à 1 500€,

Point 8 : Délibération pour l'acceptation des dénominations des voies et places communales

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la délibération N° 012-2021 en date du 13 Mars 2021 acceptant d'engager la démarche de dénomination et numérotation des voies et places en fonction de la prestation proposée par les services de La Poste. Dans la continuité de ce dossier, la commission chargée de suivre ce projet a mis en place une dénomination des voies et places qu'elle a soumis aux services postaux. L'avis rendu par ce prestataire est favorable aux noms choisis. Monsieur le maire propose de soumettre cette proposition à l'accord du conseil municipal suivant la liste jointe en annexe.

Il invite le conseil à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

Donne son accord sur la proposition des dénominations des voies et places suivant la liste jointe en annexe,

Autorise monsieur le maire à signer tout acte y afférent et à accomplir toutes les formalités nécessaires auprès des services de la poste.

Point 11 : Délibération pour la suppression de la régie de recette des photocopies dans le cadre de la suppression de la perception de Le Fossat

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la perception de Le Fossat va être supprimée au 31 Décembre 2021 et que la commune de Saint-Ybars va être rattachée à la perception de Pamiers. Dans le cadre de cette suppression, une nouvelle organisation doit être mise en place pour le fonctionnement des régies de recettes actuelles. Il propose donc la suppression de la régie de recettes des photocopies au 30 novembre 2021.

Il invite le conseil à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

Accepte la proposition de monsieur le maire,

Décide la suppression de la régie des photocopies au 30 novembre 2021.



Point 13 : Questions diverses

Madame Solange VERKINDEREN demande à quel moment la diminution de l'éclairage public aura lieu.

Monsieur Le maire répond que la délibération concernant ce projet a été déposée au service concerné, et il est en attente de leur réponse.

Il précise également qu'il reste le sujet des éclairages diffus dans les campagnes à gérer.

Madame Solange VERKINDEREN demande en quoi consiste la proposition d'un administré concernant la rénovation de certains bâtiments publics.

Monsieur Laurent ROUSSEL explique sommairement le projet.

Monsieur le maire précise que rien n'a été décidé et il faut se pencher plus précisément sur ce sujet.

Monsieur Jean-Luc MARIANI demande l'origine des tensions au sein des employés municipaux.

Monsieur le maire répond qu'après discussi

on avec ceux-ci, tout est rentré dans l'ordre.

Madame Isabelle BENALET demande s'il est possible de nettoyer sous la halle (déjections animales papiers, etc...)

Monsieur le maire répond que le nettoyage est fait régulièrement par les employés municipaux.

Il précise également que les déjections animales sont un véritable fléau dans la commune.

SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 2021

Le conseil municipal de la commune de Saint-Ybars s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Francis BOY, le maire,

Étaient présents : Monsieur Francis BOY, madame Agnès MALBREIL, monsieur Johnny BUOSI, madame Catherine FASSEUR, monsieur Laurent ROUSSEL, madame Marie Christine MAROUDIN VIRAMALE, monsieur Jean Philippe CAMPAGNE, madame Solange VERKINDEREN, monsieur Aurélien DELPECH, madame Ingrid BISCH, madame Sandrine DELOM, monsieur Cédric FAURE.

Absents excusés : Madame Isabelle BENALET, monsieur Nicolas SCHIAVON, monsieur Jean Luc MARIANI.

ORDRE DU JOUR

- 1- Décisions prises par délégation du conseil municipal
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2021
- 3- Délibération pour autoriser monsieur le maire à signer la convention relative à l'adhésion au Service Départemental d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme (SDIAU)
- 4- Délibération modificative N°2 Budget Primitif 2021
- 5- Délibération pour autoriser monsieur le maire à déposer un dossier de demande de subventions auprès des divers financeurs État, et conseil régional d'Occitanie Pyrénées Méditerranée) pour les travaux de remise en état, d'isolation, chauffage des classes à l'étage de l'école
- 6- Avis du conseil municipal sur une demande d'organisation du festival Terre de Couleurs les 22 et 23 juillet 2022 sur le site de la base de loisirs du lac
- 7- Questions diverses

En préambule, monsieur le maire fait remarquer à l'assemblée que cette réunion est la cinquième de l'année, Il remercie les conseillers pour leur assiduité et leur souhaitent, ainsi qu'à leur famille, un bon Noël et de bonnes fêtes de fin d'année dans le respect des mesures sanitaires et des gestes barrières.



Points 1 : Décisions prises par délégation du conseil municipal

Monsieur le maire informe des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal :

Location appartement RDC de l'ancien presbytère à monsieur Etienne BERGOUT et Madame Geneviève BORDENAVE à compter du 1er décembre 2021.

Points 2 : Approbation du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2021

Monsieur le maire demande à l'assemblée s'il y a des observations sur ce procès-verbal. Ce dernier n'appelant aucune observation, est adopté à la majorité par 10 voix pour et deux abstentions Madame Agnès MALBREIL et monsieur Johnny BUOSI absents à cette réunion

Points 5 : Délibération pour autoriser monsieur le maire à déposer un dossier de demande de subventions auprès des divers financeurs (État et conseil régional d'Occitanie Pyrénées Méditerranée) pour les travaux de remise en état, d'isolation, chauffage des salles de classe à l'étage de l'école

Monsieur le maire rappelle que les deux classes à l'étage de l'école sont en très mauvais état et nécessitent des travaux d'isolation, de remplacement des chauffages actuels en vue d'améliorer la performance énergétique. Il présente un devis qui se monte à 29 632,00€ HT. Il demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subventions auprès des divers financeurs (État, conseil régional d'Occitanie). Il propose le plan de financement suivant :

Montant des travaux HT :.....	29 632,00€
Subvention État (DETR) 50 % :.....	14 816,00€
Subvention Conseil Régional d'Occitanie 30 % :	8 889,60€
Commune auto financement 20 % :	5 926,40€
Total.....	29 632,00€

Il invite le conseil à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal l'unanimité

Approuve le plan de financement,

Autorise monsieur le maire à déposer un dossier de subventions auprès des divers financeurs (État, conseil régional d'Occitanie) comme présenté ci-dessus.

Dit que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2022.

Points 6 : Avis du conseil municipal sur une demande d'organisation du festival Terre de Couleurs les 22 et 23 juillet 2022 sur le site de la base de loisirs du lac

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'il est saisi d'une demande pour l'organisation du festival Terre de Couleurs les 22 et 23 juillet 2022 sur le site de la base de loisirs du lac. Cette proposition a déjà fait l'objet d'un avis favorable de la commission Culture le 09 décembre 2022. Il demande aux membres du conseil municipal leur avis sur cette proposition. Après discussion, les élus sont favorables à l'organisation de cette manifestation sous réserve d'avoir la confirmation de l'autorisation d'utiliser les terrains voisins pour le stationnement des véhicules des festivaliers.

Points 7 : Questions diverses

Monsieur Francis BOY nous expose les nouvelles réglementations gouvernementales concernant la crise sanitaire de la Covid 19.

Madame Catherine FASSEUR précise que monsieur Sébastien TAGNERES a demandé si on devait supprimer les messages négatifs de la page Facebook de la mairie de Saint-Ybars.

Monsieur Francis BOY répond qu'il lui a demandé d'effacer tout ce type de messages de la page Facebook.

Madame Solange VERKINDEREN demande quand va commencer l'extinction de l'éclairage public.

Monsieur Francis BOY répond qu'il a demandé l'impact financier de celui-ci et il précise qu'il démarrerait à l'heure d'été.



SÉANCE DU 17 MARS 2022

Le conseil municipal de la commune de Saint-Ybars s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Francis BOY, le maire,

Étaient présents : Monsieur Francis BOY, madame Agnès MALBREIL, monsieur Johnny BUOSI, madame Catherine FASSEUR, monsieur Laurent ROUSSEL, monsieur Jean Luc MARIANI, monsieur Jean Philippe CAMPAGNE, madame Solange VERKINDEREN, monsieur Aurélien DELPECH, monsieur Nicolas SCHIAVON.

Absents excusés : Madame Isabelle BENAZET, monsieur Cédric FAURE, madame Marie Christine MAROUDIN VIRAMALE, madame Sandrine DELOM, madame Ingrid BISCH.

Procurations de vote : Madame Marie-Christine MAROUDIN VIRAMALE à monsieur Francis BOY

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 22 décembre 2021,
- 2- Vote du Compte Administratif 2021,
- 3- Vote du Compte de Gestion 2021,
- 4- Délibération pour l'affectation de résultats 2021,
- 5- Délibération pour autoriser monsieur le maire à signer la convention de travaux sous mandat pour l'année 2022 avec la communauté de communes Arize-Lèze,
- 6- Délibération pour la prise en charge de dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2022,
- 7- Délibération pour la fixation de nouveaux tarifs de location des chalets pour l'année 2023,
- 8- Délibération pour autoriser monsieur le maire à déposer un dossier de demande de subventions auprès des divers financeurs (État et conseil régional d'Occitanie Pyrénées Méditerranée) pour les travaux de remise en état, d'isolation, chauffage des classes à l'étage de l'école,
- 9- Délibération pour l'acceptation des dénominations des lieux dits et toponymes,
- 10- Questions diverses

Points 1 de l'ordre du jour

Monsieur le maire demande à l'assemblée s'il y a des observations sur ce procès-verbal. Ce dernier n'appelant aucunes observations, est adopté à la majorité par 10 voix pour et une abstentions Monsieur Jean Luc MARIANI absent à cette réunion

Points 2 et 3 de l'ordre du jour

Les points 2 et 3 de l'ordre du jour ont été validés et approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

Points 4 : Délibération pour l'affectation des résultats 2021

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'approuver l'affectation des résultats de l'exercice comptable de l'année 2021 comme présenté ci-dessous :

Le Compte Administratif 2020 de la commune dégage :

- Un résultat de fonctionnement de :141 090,55€
- Le résultat reporté étant de :73 646,58€
- Le résultat à affecter est de :214 737,13€
- Le résultat d'investissement est de :13 094,51€



- Le résultat reporté étant de :-161 294,99€
- Le résultat d'investissement de clôture est de :-148 200,48€
- Les restes à réaliser en dépenses sont de :35 100,00€
- Les restes à réaliser en recettes sont de :0,00€
- Le besoin de financement est donc de :183 300,48€

Par conséquent après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité

Décide d'affecter **183 300,48€** en couverture du besoin de financement

Constate un excédent de fonctionnement de : **31 436,65€** à reporter

Points 5 à 6 de l'ordre du jour

Les points 5 et 6 de l'ordre du jour ont été validés et approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

Points 7 : Délibération pour la fixation de nouveaux tarifs de location des chalets pour l'année 2023

Monsieur le maire propose au conseil municipal de fixer annuellement les tarifs de location des chalets notamment pour la période haute du 01 juillet au 31 août. En effet, il constate que début juillet et fin août, le taux d'occupation est quasiment nul.

Il propose donc des tarifs nouveaux pour l'année 2023 suivant le tableau ci-après :

(Applicable à compter du 1^{er} Janvier 2023 jusqu'au 31 Décembre 2023)

Chalets 334, 335, 336, 337, 339, 340, 342 et 343	
<u>Délibération du 17 mars 2022</u>	
Saison basse	Saison haute
<u>01 janvier 2023 au 15 juillet 2023 à 10h00 et du 19 août 2023 à 16h00 au 31 décembre 2023</u>	<u>15 juillet 2023 à 16h00 au 19 août 2023 à 10h00</u>
La nuitée : 50,00€ (minimum 2 nuits) La semaine : 200,00€. Deux semaines : 320,00€ Trois semaines : 420,00€ Le mois : 500,00€	La nuitée : 60,00€ (minimum 2 nuits). La semaine : 350,00€ Deux semaines : 650,00€ Trois semaines : 900,00€ Quatre semaines : 1100,00€
	<u>1er juillet au 31 août 2023</u>
	Le mois : 1 100,00€
Pour le séjour : Animaux domestiques acceptés (sauf chiens dangereux) -Forfait nettoyage : 50,00€ -Caution : 350,00€	

Il invite le conseil à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

Approuve l'application de ces nouveaux tarifs de location des chalets à compter du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023,

Autorise monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette décision.



Points 8 : Délibération pour autoriser monsieur le maire à déposer un dossier de demande de subventions auprès des divers financeurs (État et conseil régional d'Occitanie Pyrénées Méditerranée) pour les travaux de remise en état, d'isolation, chauffage des salles de classe à l'étage de l'école

Monsieur le maire rappelle que lors de la séance du 22 décembre 2021 le conseil municipal l'a autorisé à déposer un dossier de demande de subventions pour les travaux de remise en état, d'isolation, chauffage des salles de classe à l'étage de l'école pour un montant de travaux de 29 632,00€ HT. Il informe l'assemblée qu'une petite erreur s'est glissée dans le montant concernant les travaux de plâtrerie. Le montant des travaux étant de 7 484,37€ HT au lieu de 6 580,00€ HT. Il propose donc un nouveau plan de financement de 30536,37€ HT au lieu de 29 632,00 € HT suivant le détail ci-dessous :

Montant des travaux HT :	30 536,37€
État (DETR) 50 % :	15 268,18€
Conseil Régional Occitanie 30 % :	9 160,91€
Commune de Saint-Ybars 20 % :	6 107,28€
Total HT	30 536,37€

Il invite le conseil à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve le nouveau plan de financement,

Autorise monsieur le maire à déposer ce nouveau dossier de demande de subventions auprès des divers financeurs (État, conseil régional d'Occitanie) comme présenté ci-dessus.

Points 9 : Délibération pour l'acceptation des dénominations des lieux dits et toponymes

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la délibération N° 012-2021 en date du 13 mars 2021 acceptant d'engager la démarche de dénomination et numérotation des voies et places. Dans la continuité de ce dossier, le conseil municipal doit également mettre en place une dénomination des lieux dits. Monsieur le maire propose de soumettre cette proposition à l'accord du conseil municipal suivant la liste jointe en annexe.

Il invite le conseil à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

Donne son accord sur la proposition des dénominations des lieux dits suivant la liste jointe en annexe,

Autorise monsieur le maire à signer tout acte y afférent et à accomplir toutes les formalités nécessaires auprès des services de La Poste.

Points 10 : Questions diverses

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commune est prête pour mettre en place la coupure de l'éclairage public la nuit à compter du changement d'heure d'été soit la nuit du samedi 26 mars au dimanche 27 mars 2022. Il rappelle qu'en période d'été, la coupure aura lieu de 0h00 à pas de rallumage et en période d'hiver nuit du samedi 29 octobre au dimanche 30 octobre 2022 de 23h00 à 06h00. Le SDE09 est prêt pour installer les cinq points de commande situés au village.

Par contre, le syndicat a établi un devis pour installer un système de coupure sur les 24 points lumineux situés sur tout le territoire de la commune. Ce devis se monte à 3 650,00€ et le SDE09 prend en charge 50% de la dépense soit 1 975,00€. Il attire l'attention des conseillers sur le fait que cette coupure n'aura aucune incidence sur les économies d'énergie, car le fournisseur facture un forfait à la commune que l'éclairage soit éteint ou allumé.

Il rappelle également à l'assemblée le projet de fresque sur le mur de clôture de l'école proposé par l'ALAE dont tous les conseillers ont été destinataires. Il leur demande de donner leur avis sur ce projet. Le conseil municipal approuve cette idée et demande la taille de la fresque. Monsieur le maire doit se renseigner à ce sujet.



MAIRIE DE SAINT-YBARS

Première Bastide Ariégeoise du XIII^e siècle



de mairies

Adresse : Hôtel de Ville, Place Éparchoise - 09210 Saint-Ybars - France

Téléphone : (05) 61 69 18 04 | Télécopie : (05) 61 69 18 16

Courriel : mairie@saint-ybars.fr

Site internet : www.saint-ybars.fr



INSCRIPTION À LA LISTE DE DIFFUSION PAR COURRIEL DE LA MAIRIE

INFORMATIONS MAIRIE

Le Maire Francis BOY, atteste que :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à réaliser des économies de temps, d'argent et aussi pour faciliter le travail des secrétaires.

Les destinataires exclusifs des données sont : La mairie de Saint-Ybars

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la mairie de Saint-Ybars.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Le secrétariat de la mairie et Monsieur le Maire Francis BOY disposent de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement les informations diverses concernant la vie de commune (coupures d'eau, d'électricité, les alertes etc.). Les informations enregistrées sont réservées à l'usage du service concerné et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires suivants : Monsieur le Maire Francis BOY ou ses adjoints en cas d'absence de ce dernier.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au secrétariat de la mairie de Saint-Ybars.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné,

demeurant :

atteste sur l'honneur, être informé(e) des modalités de mise en place des informations diverses concernant la vie de la commune (coupures d'eau, d'électricité, alertes météo, etc.) et des documents y afférents, par internet.

À ce titre, je communique l'adresse courriel à laquelle ces documents doivent m'être adressés :

.....

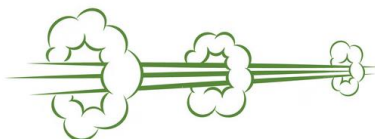
Je suis conscient que cette attestation pourra être produite en justice et que toute fausse déclaration de ma part m'expose à des sanctions pénales.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Le à Saint-Ybars,

Nom et prénom
« lu et approuvé » et signature





Dernière minute !!!!!

Chant Piano
Cours individuels pour enfants et adultes

Musicothérapie
Sur rendez-vous

Concert de la classe de CHANT
Samedi 2 juillet à 18h.
Salle des fêtes de St Ybars. Entrée libre

Art Oratoire
Prise de parole en public
Gestion du trac

Renseignements et Inscriptions.

06 86 82 87 79

florence.maugard@wanadoo.fr

Saint Ybars Ariège

Florence Maugard
Professeur de chant et piano
Coach vocal
Musicothérapeute

Cours / Ateliers / Stages

10, rue mage d'en haut
09210 Saint Ybars

ARIÈGE

Contact
<https://chantpiano.jimdo.com>

Siren 389387044

Ne pas jeter sur la voie publique

Résultats des mots croisés du Trait d'Union n°40 – Janvier 2022

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
1	O	R	E	E		A	D	A	G	E		A	L	E
2	B	A	S	T	I	D	E	S		I	V	R	E	S
3	E	T		A	R	E		I	N		I	P	E	
4	I	S	A	B	E	L	L	E		N	E	E		
5	S		I	L		E	I		M	A	N	G	E	R
6	S	A	L	I	S		C	R	A	N	T	E		E
7	A	N		S	U	C	R	E		T			T	
8	N	A	S	S	E		A	D	D	I	T	I	O	N
9	C	I	T	E	R	A		I	O			N	U	E
10	E	S		M	A	N	A	G	E	M	E	N	T	S
11			M	E		N	U	E		A	C	E		T
12	O	R	A	N	G	E		R	O	C	H	E		O
13	R	E	N	T	I	È	R	E	S		O	S	E	R



Transport scolaire régional

Ayez l'esprit tranquille,
inscrivez-vous
sans tarder

13 juin > 31 juillet

160 000

élèves bénéficient des transports scolaires **GRATUITS** de la maternelle au lycée.

À partir du 1^{er} août, une participation forfaitaire de 25€ vous sera demandée.

Informations et inscription en ligne sur

lio.laregion.fr

Retrouvez tous les liens utiles dans les actualités du site web de la mairie !



Les transports de Ma Région

Retrouvez Saint-Ybars sur les réseaux sociaux



Inscrivez-vous sur la liste de diffusion au secrétariat de mairie et recevez les infos en temps réel.

Appel à contribution : si vous avez des idées, faites nous les partager...

✉ : mairie@saint-ybars.fr

Ce bulletin a été tiré à 350 exemplaires et distribué gratuitement dans chaque foyer de la commune.

Il est également consultable sur le site internet de la mairie : www.saint-ybars.fr

Le Trait d'Union est une publication de la mairie de Saint-Ybars - Ne pas jeter sur la voie publique

Commission Culture, Loisir et Communication...

Isabelle BÉNAZET Eléonore ROUANET
Ingrid BISCH Nadine SAVIGNOL
Francis BOY Sébastien TAGNERES

Sandrine DELOM
Agnès MALBREIL
Jean-Luc MARIANI

Merci à tous les contributeurs !

...dont le comité de rédaction

Catherine FASSEUR
Thierry GUILLAUME
Fabienne JAEGER
Laurent ROUSSEL
Solange VERKINDEREN
Crédit Photo : Bernard Laurence